

TRAFFIC

Mars 2023

**UN APERÇU DES SYSTÈMES
DE TRAÇABILITÉ DU BOIS
DANS LES PAYS DU BASSIN
DU CONGO**

*Constant Momballa-Mbun
Allen Mgaza
Camilla Floros
Hin Keong Chen*

RAPPORT TRAFFIC

A PROPOS DE TRAFFIC

TRAFFIC est la principale organisation non gouvernementale travaillant au niveau mondial pour garantir que le commerce des espèces sauvages soit légal et durable, dans l'intérêt de la planète et des populations.

La reproduction du matériel contenu dans le présent rapport nécessite l'autorisation écrite de l'éditeur.

Les désignations d'entités géographiques dans cet ouvrage, et les communications y relatives, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de TRAFFIC ou des organisations qui la soutiennent en ce qui concerne le statut juridique ou l'autorité de quelque État, territoire ou région que ce soit ou en ce qui concerne la délimitation de leurs frontières.

A PROPOS DES PARTENAIRES

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien financier du Projet intitulé « Réduire les menaces commerciales pesant sur les espèces et les écosystèmes sauvages en Afrique (ReTTA) » financé par Arcadia, une fondation caritative qui œuvre pour la protection de la nature, la préservation du patrimoine culturel et la promotion du libre accès au savoir, et le soutien supplémentaire de l'initiative internationale norvégienne sur le climat et les forêts (NICFI) de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD).

PUBLIÉ PAR :

TRAFFIC, Le Bureau Programme pour l'Afrique Centrale, sis au Quartier Bastos derrière l'Ambassade de Belgique, Yaoundé, Cameroun, BP 5506

CITATION SUGGÉRÉE

Momballa-Mbun C., Mgaza A., Floros C., and Chen H.K. (2023). Un aperçu des systèmes de traçabilité du bois dans les pays du Bassin du Congo. TRAFFIC, Bureau Programme pour l'Afrique Centrale.

© TRAFFIC 2023. Les droits d'auteur du matériel publié dans ce rapport sont dévolus à TRAFFIC.

Organisme de bienfaisance enregistré au Royaume-Uni sous le numéro 1076722

CONCEPTION

Francesca Marcolini

Sur la page de couverture :

Grumes dans une entreprise d'exploitation forestière certifiée FSC, à la Région de l'Est du Cameroun



REMERCIEMENTS

The authors would like to acknowledge technical support and guidance from Denis Mahonghol, particularly for his regional oversight, report review, translation, and support on consultations with government stakeholders. They also wish to acknowledge Nick Ahlers for useful insights throughout the writing process and for reviewing the entire report.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

TRAFFIC has produced and published this report to guide its work and those of targeted partners on timber traceability systems in the Congo Basin. The report is restricted to the information available to the authors from open sources complemented by participants of a targeted workshop organised in 2022. The report provides by no means an exhaustive presentation of the topic, in particular given the changing circumstances in the landscape. Readers should bear this in mind when using the published information

ACRONYMS AND ABBREVIATIONS

AEAFFB
ATIBT
CAF
COMIFAC
EIA
FAO
FREMIS
FSC

Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois
Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
Afrique Centrale
Commission des Forêts d'Afrique Centrale
Environmental Investigation Agency (Agence d'investigation environnementale)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Système d'Informations sur la Gestion des Ressources Forestières
Forest Stewardship Council (ONG internationale de promotion de la gestion écologique, sociale et économique des forêts)

GIZ

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit Agence de coopération internationale allemande pour le développement)

GPS
KFW
MINFOF
NGO
NICFI
NORAD
OSC

Global Positioning System (Système de positionnement mondial)
Kreditanstalt für Wiederaufbau (Coopération financière allemande)
Ministère des Forêts et de la Faune
Organisation non gouvernementale

PCPCB
PDV
PFBC
PT
QR CODE
RBUE
RCA
RDC
RETТА

Initiative internationale norvégienne sur le climat et les forêts
Agence norvégienne de coopération pour le développement
Organisation de la société civile
Programme de Contrôle de Production et de Commercialisation du Bois
Point-de vente

SIGEF
SIGIF 2

Partenariat pour les forêts du bassin du Congo
Permis de transit
Code de réponse rapide
Règlement sur le Bois de l'Union Européenne
République Centrafricaine
République Démocratique du Congo
Projet « Réduire les menaces commerciales pesant sur les espèces et les écosystèmes sauvages en Afrique »
Système d'Information de Gestion Forestière en RDC
Système Informatique de Gestion d'Informations Forestières de seconde génération au Cameroun

SIGIF
SIVL
SNT
STMINEF
SVL
TFS
TNRF
TRABOIS
UE

Système Informatique de Gestion d'Informations Forestières au Cameroun
Système Informatisé de Vérification de la Légalité – Congo
Système National de Traçabilité – Congo
Système publique informatisé de traçabilité du bois – Gabon
Système de vérification de l'origine légale du bois
Agence des services forestiers de Tanzanie
Forum des ressources naturelles de la Tanzanie
Plateforme pour la gestion de la traçabilité et la légalité du bois
Union Européenne

TABLE DES MATIÈRES

page 6

RESUME

page 8

EXECUTIVE SUMMARY

page 14

CONTEXTE

page 17

OBJECTIF DE L'EVALUATION

page 18

METHODOLOGIE

page 19

SYSTEMES DE TRAÇABILITE DU BOIS DANS LES PAYS DU BASSIN DU CONGO

- 19 Cameroon
- 22 Gabon
- 23 République Démocratique du Congo
- 25 Guinée Equatoriale
- 26 République du Congo
- 28 République Centrafricaine

page 30

DÉFIS ET LACUNES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES DE TRAÇABILITÉ DU BOIS DANS LA RÉGION DU BASSIN DU CONGO

page 32

REVUE DE RÉFÉRENCE DU SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ DU BOIS EN TANZANIE

page 35

LEÇONS TIRÉES DE LA TANZANIE POUR DÉVELOPPER UN SYSTÈME ÉTATIQUE EFFICACE DE TRAÇABILITÉ DU BOIS

- 36 Conclusions sur le système de traçabilité du bois en Tanzanie

page 37

CONCLUSION

page 38

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

page 40

ANNEXES

RESUMÉ

La forêt du bassin du Congo s'étend sur une vaste zone et fournit à la fois des services écosystémiques et des avantages secondaires aux populations et aux économies de la sous-région d'Afrique centrale. Malgré ces avantages, les pays du bassin du Congo présentant de vastes zones de forêts pluviales – le Cameroun, la République du Congo, le Gabon, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo et la Guinée équatoriale – ont vu leurs forêts disparaître progressivement en raison de la pression exercée sur les ressources forestières et de la conversion des terres à d'autres usages. Au cours des deux dernières décennies, le bassin du Congo a perdu plus de 5,6 % de sa couverture forestière. La détérioration des forêts est aggravée par la surexploitation due à une corruption endémique, à une faible responsabilisation et à l'exploitation illégale des forêts. En 2013, cinq pays du Bassin du Congo et la Côte d'Ivoire se sont mis d'accord sur le développement durable et légal de l'industrie du bois dans la région, s'engageant à mettre en œuvre des mesures pour améliorer le suivi du bois, la transparence et la gouvernance forestière. En soutien à cet engagement, TRAFFIC a réalisé cette évaluation des systèmes de traçabilité du bois dans les six pays du Bassin du Congo afin d'identifier les leçons, les forces, les

faiblesses et les lacunes, et de recommander des améliorations aux systèmes pour assurer un commerce du bois durable et légal.

Plus de cinquante publications en ligne, rapports, sites web et articles de presse ont été consultés. Les informations secondaires ont été complétées par des entretiens directs et par correspondance avec des informateurs des institutions et agences gouvernementales, des partenaires de développement, des ONG, des OSC et des dirigeants communautaires. Enfin, un atelier sous-régional a été organisé pour compléter, vérifier et consolider les informations recueillies et présentées dans un document d'examen préliminaire.

Dans tous les pays du Bassin du Congo, la loi fournit des directives sur la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de la forêt à l'exportation, tant pour l'exploitation industrielle que pour l'exploitation artisanale/communale/communautaire. Les gouvernements mettent en œuvre le contrôle de la légalité du bois, la collecte des recettes, la traçabilité et d'autres fonctions par le biais de systèmes complexes de gestion de l'information sur le bois et les forêts. Les systèmes de gestion de l'information et de traçabilité sont tous obligatoires mais se trouvent à différents stades de développement et de déploiement dans ces pays.

Au Cameroun, le gouvernement a développé le premier système informatisé de gestion de l'information forestière (SIGIF) en 1998 pour faciliter la gestion des permis d'exploitation forestière, mais sans inclure le système de traçabilité du bois, alors parallèle et sur papier. Toutefois, depuis novembre 2020, le gouvernement déploie un système de traçabilité obligatoire intégré dans le système informatisé de gestion de l'information forestière de deuxième génération (SIGIF 2). Ils développent SIGIF 2 depuis 2011 dans le cadre de l'Accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits connexes (APV-FLEGT) signé avec l'UE en 2010. Le gouvernement vise à gérer toutes les transactions par le biais du système afin de s'assurer que tout le bois est exploité et déclaré légalement. Le système est actuellement opérationnel, mais il n'est pas entièrement déployé en raison des difficultés rencontrées pour équiper tous les points de contrôle de la traçabilité, intégrer de manière transparente tous les modules du système exhaustif de gestion de l'information, assurer un accès régulier à l'électricité et à l'internet, et renforcer les capacités des utilisateurs, entre autres.

Au Gabon, certaines ONG et organisations du secteur privé ont développé quelques systèmes volontaires de traçabilité du bois qui collectent et publient des données, sont mobiles et fonctionnent sur Internet. Le gouvernement n'a cependant pas reconnu officiellement ces systèmes car ils excluent les serveurs gouvernementaux, ne sont pas alignés sur les directives ou réglementations gouvernementales en matière de contrôle de légalité, ne peuvent pas garantir une collecte précise des revenus et des enregistrements sécurisés sur leur accès en ligne ouvert. En 2011, le gouvernement gabonais a créé l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) pour, entre autres, mieux mettre en œuvre les activités dans le secteur du bois et sur la traçabilité des produits forestiers. Contrairement à la plupart des autres pays du Bassin du Congo, dont les systèmes de gestion de l'information et de traçabilité du bois sont développés dans le but premier de mettre en œuvre les plans APV-FLEGT, l'AEAFFB a mis en place un

projet de développement d'un système public informatisé de traçabilité du bois (STMINEF) afin de surmonter les défis et d'atteindre leurs objectifs pour la forêt et l'industrie du bois dans le cadre de la vision Gabon Emergent. L'AEAFFB a lancé le projet en 2020 et, compte tenu de la forte volonté politique et de la réelle appropriation par le gouvernement, ils ont achevé le développement et le test pilote du système en septembre 2021. Les trois principaux défis qu'ils devraient encore surmonter pour que le système soit pleinement opérationnel dans tout le pays en 2022 sont d'acquiescer et d'installer tous les équipements, de former les acteurs et les parties prenantes, et de surmonter l'hésitation et la résistance des opérateurs de bois contre les coûts supplémentaires sans gains d'efficacité perçus.

En République Démocratique du Congo, le gouvernement a initié de nombreux développements d'un système informatisé de traçabilité du bois depuis le début des négociations de l'APV-FLEGT avec l'UE en 2010. Cela a abouti au développement, entre 2013 et 2015, d'un système de suivi et de traçabilité des forêts domaniales, connu sous le nom de système d'information de gestion forestière (SIGEF) et d'une plateforme de gestion de la traçabilité et de la légalité du bois (TRABOIS). Bien que ces systèmes soient obligatoires, ils sont dans l'impasse en raison d'une couverture incomplète de la chaîne commerciale physique, de l'absence de documents de procédure due à une réglementation incomplète en matière d'exportation de bois et de bois d'œuvre, et de la résistance du secteur privé à supporter le coût direct de la mise en œuvre du système. En outre, les négociations de l'APV-FLEGT sont également dans l'impasse en l'absence de plan et de système efficaces et de capacités humaines suffisantes pour contrôler et surveiller les ressources forestières.

Le gouvernement de la Guinée équatoriale a adopté la traçabilité du bois comme l'un des mécanismes stratégiques pour garantir que les ressources forestières nationales sont exploitées de manière rationnelle afin de fournir des recettes fiscales durables et des opportunités de développement socio-économique tout en prévenant la dégradation

des ressources. Ils ont adopté une approche de la chaîne de contrôle depuis l’inventaire forestier jusqu’au port d’exportation ou au point de vente du mobilier. Cependant, le suivi se fait entièrement sur papier avec une norme de rapport mensuel et une saisie dans une base de données centrale isolée. Le système est confronté à de nombreux problèmes qui le rendent inefficace pour contrôler et surveiller le commerce du bois, de la récolte au point de consommation finale dans le pays ou à l’exportation. Compte tenu de ces difficultés, les responsables du secteur du bois de la Guinée équatoriale ont identifié un système informatisé de suivi du bois qui générera des informations plus viables et rendra les contrôles plus efficaces, comme un résultat pertinent à poursuivre.

En République du Congo, le gouvernement, suite à la signature de l’APV-FLEGT avec l’UE en 2010, a développé un système informatisé de vérification de la légalité (SIVL), afin de lutter contre l’exploitation illégale des forêts, identifiée comme l’un des principaux problèmes affectant son secteur forestier. Le SIVL vise à vérifier la légalité et la traçabilité, et à contrôler la collecte des recettes afin de garantir que l’approvisionnement en bois du pays sur le marché international, en particulier sur les marchés européens, provient de sources légales vérifiées. Les responsables de la Cellule de la Traçabilité et de la Légalité Forestières affirment que les 17 modules du SIVL, y compris les neuf modules de traçabilité, sont entièrement développés et installés dans le Datacentres du Ministère des Finances et du Budget à Brazzaville et à Pointe-Noire, comme le prouverait un site web restreint dont l’accès est limité à la page d’accueil. Cependant, le système n’est pas encore opérationnel, et d’autres parties prenantes doutent que le système soit un jour pleinement opérationnel.

En République centrafricaine, le gouvernement s’efforce également de s’assurer que l’approvisionnement en bois du pays sur le marché international, en particulier sur les marchés européens, provient de sources vérifiées, conformément aux négociations menées dans le cadre de l’APV-FLEGT. Le gouvernement a conçu un système d’assurance de la légalité (LAS) dédié qui

comprend des éléments de traçabilité pour suivre le flux de bois de la forêt au transit et à l’exportation, la conformité et l’informatisation pour un accès et un contrôle en temps réel. Toutefois, le LAS doit encore être développé et déployé. Les autorités espèrent qu’un système de traçabilité efficace contribuera à réduire les risques de commerce illégal de bois et à améliorer la capacité des services répressifs à contrôler et surveiller ce commerce.

L’étude a identifié certains défis et difficultés que les pays du Bassin du Congo doivent surmonter pour disposer de systèmes de traçabilité du bois adéquats. Le premier défi consiste à encadrer le système de manière qu’il couvre les exigences de légalité tout au long de la chaîne d’approvisionnement et de conformité sur les marchés cibles.

Il faut également que le gouvernement s’approprie le système et le soutienne pour qu’il puisse être développé et déployé sans heurts, et que les autres parties prenantes, telles que les communautés forestières et les sociétés d’exploitation forestière, soient sensibilisées et adhèrent au système, car elles pourraient avoir besoin de preuves de la valeur ajoutée par rapport aux coûts opérationnels supplémentaires de la mise en œuvre d’un nouveau système. En outre, le développement des systèmes de traçabilité basés sur le modèle global APV-FLEGT nécessite des coûts énormes qu’il est plus difficile de couvrir entièrement en bloc par les budgets gouvernementaux très sollicités. Ils ont recours au financement des bailleurs de fonds dont les exigences compliquent généralement davantage les processus de décision et de mise en œuvre.

A partir de notre examen en référence d’un système qui a fonctionné, le système de traçabilité du bois mis en œuvre en Tanzanie par l’Agence du service forestier de Tanzanie (TFS) fournit des leçons sur la façon dont ces défis ont été efficacement surmontés qui peuvent être appropriées pour le contrôle et la traçabilité du bois dans la région du Bassin du Congo.

Les principales leçons de l’approche TFS qui sont pertinentes pour les défis auxquels sont confrontés les pays du Bassin du Congo sont

Le système de traçabilité du bois en Tanzanie

fournit des leçons qui peuvent être appropriées pour le contrôle et la traçabilité du bois dans la région du Bassin du Congo.

les suivantes :

- Utiliser une approche de développement par étapes et décomposer le projet en sous-projets plus petits et abordables,
- Utiliser des technologies rentables, pratiques et évolutives,
- Assurer le suivi de la chaîne de contrôle en permettant l’accès aux rapports d’inspection d’autres points de contrôle, ce qui était un besoin important pour la Tanzanie,
- Assurer l’accès aux données en temps réel au siège pour renforcer le contrôle, encourager la diligence et créer une base de données de qualité indispensable,
- Passer fréquemment à des appareils conviviaux qui minimisent les erreurs humaines grâce à des options de sélection pré-personnalisées,
- Utiliser des appareils multimédias pour améliorer le contrôle et l’enregistrement des envois,
- Adopter une approche pragmatique pour assurer l’adhésion politique et l’appropriation institutionnelle sans lesquelles il est pratiquement impossible de numériser et de mettre en œuvre efficacement un système de traçabilité approprié.

En conclusion, les pays du Bassin du Congo font des efforts différents pour développer des systèmes de traçabilité afin d’améliorer le contrôle et le suivi du commerce du bois. Les défis auxquels ces pays sont confrontés dans ce processus peuvent être relevés grâce aux leçons tirées de leurs processus et d’autres systèmes qui ont été mis en œuvre avec succès. Ces leçons indiquent le système de meilleures pratiques que le Cameroun et la République du Congo devraient avoir pour compléter le travail de traçabilité qui est en cours dans les deux pays au sein du système LAS dans le cadre du VPA-FLEGT. L’approche progressive utilisée par le TFS pour développer et mettre en œuvre le système de traçabilité du bois en Tanzanie, en un temps record et essentiellement avec des ressources nationales après le soutien initial des bailleurs de fonds, est un modèle pertinent que les pays du bassin du Congo peuvent exploiter pour améliorer leurs systèmes d’information et de traçabilité du bois.

EXECUTIVE SUMMARY

The Congo Basin Forest extends across a vast area providing both ecosystem services and secondary benefits to the people and economies of the Central Africa subregion. Despite these benefits, the Congo Basin countries with large rainforest areas – Cameroon, the Republic of the Congo, Gabon, the Central African Republic, the Democratic Republic of the Congo, and Equatorial Guinea – have been steadily losing their forest due to pressure on forest resources and land conversion into other uses. Over the last two decades, the Congo Basin has lost more than 5.6% of its forest cover. The forest deterioration is aggravated by over-exploitation due to endemic corruption, weak accountability, and illegal logging. In 2013, five Congo Basin countries and Côte d’Ivoire agreed to the sustainable and legal development of the wood industry in the region, committing to implement measures to improve timber tracking, transparency, and forest governance. In support of this commitment, TRAFFIC has carried out this assessment of the timber traceability systems in the six Congo Basin countries to identify lessons, strengths, weaknesses, and gaps, and recommend improvements to the systems to ensure sustainable and legal timber trade.

More than 50 online publications, reports, websites, and news articles were consulted. The secondary information was supplemented through direct and mailed-in interviews with informants from government institutions and agencies, development partners, NGOs, CSOs and community leaders. Finally, a sub-regional workshop was organised to co mplement, verify, and consolidate the information gathered and presented in a preliminary review document.

In all the Congo Basin countries, the law provides guidelines on traceability along the entire supply chain from the forest to export for both industrial and artisanal/communal/community logging. The governments implement timber legality control, revenue collection, traceability, and other functions through comprehensive timber and forest information management systems. The information management and traceability systems are all mandatory but are at different stages of development and deployment across these countries.

In Cameroon, the government developed the first Computerised Forest Information Management System (SIGIF) in 1998 to facilitate the management of forest exploitation permits, but without including the then parallel and paper-based timber traceability system. However, since November 2020, the government is deploying a mandatory traceability system embedded in the second generation Computerised Forest Information Management System (SIGIF 2).

They have been developing SIGIF 2 since 2011 under the framework of the Voluntary Partnership Agreement on Forest Law Enforcement, Governance and Trade in Timber and Related Products (VPA-FLEGT) signed with the EU in 2010. The government aims to manage all transactions through the system to ensure that all timber is legally exploited and reported. The system is currently operational but not fully deployed due to challenges to equip all the traceability checkpoints, seamlessly integrate all the modules of the exhaustive information management system, ensure regular access to electricity and the internet, and build users capacities, among others.

In Gabon, some NGOs and private sector organisations have developed a few voluntary timber traceability systems that collect and publish data, are mobile-enabled, and run on the internet. The government has, however, not officially recognised these systems because they exclude government servers, are not aligned to any government guidelines or regulations for legality control, cannot assure accurate revenue collection and secure records on their open online access.

In 2011, the Gabonese government created the Forestry and Timber Industry Execution Agency (AEAFFB) to, amongst other missions, better implement activities in the timber sector and on forest product traceability. Unlike most other Congo Basin countries, whose timber information management and traceability systems are developed with the primary aim of implementing the VPA-FLEGT plans, the AEAFFB set up a project to develop a computerised public timber traceability system (STMINEF) to overcome the challenges and meet their objectives for the forestry and timber industry under the Emerging Gabon vision. The AEAFFB launched the project in 2020 and, given the strong political will and government-ownership, they have completed developing and pilot-testing the system by September 2021. The three major challenges they still needed to overcome for the system to fully go operational throughout the country in 2022 are to acquire and install all the equipment, train actors and stakeholders, and overcome hesitancy and resistance from timber operators against additional costs without perceived improved efficiencies.

In the Democratic Republic of the Congo, the government has initiated many developments of a computerised timber traceability system since they began VPA-FLEGT negotiations with the EU in 2010. Between 2013 and 2015, this culminated in the development of a state-owned forest monitoring and traceability system, known as the computerised forest management information system (SIGEF) and a Timber Traceability and Legality Management Platform (TRABOIS). Although these systems are mandatory, they are at an impasse due to incomplete coverage of the physical trade chain, absence of procedural documents due to incomplete timber and wood export regulations, and the resistance of the private sector to bear the direct cost of implementing the system. Furthermore, the VPA-FLEGT negotiations are also stalled with no effective plan or system in place, and insufficient human capacity to control and monitor forest resources.

In Gabon, some NGOs and private sector organisations have developed a few voluntary timber traceability systems that collect and

publish data, are mobile-enabled, and run on the internet. The government has, however, not officially recognised these systems because they exclude government servers, are not aligned to any government guidelines or regulations for legality control, cannot assure accurate revenue collection and secure records on their open online access. In 2011, the Gabonese government created the Forestry and Timber Industry Execution Agency (AEAFFB) to, amongst other missions, better implement activities in the timber sector and on forest product traceability.

Unlike most other Congo Basin countries, whose timber information management and traceability systems are developed with the primary aim of implementing the VPA-FLEGT plans, the AEAFFB set up a project to develop a computerised public timber traceability system (STMINEF) to overcome the challenges and meet their objectives for the forestry and timber industry under the Emerging Gabon vision. The AEAFFB launched the project in 2020 and, given the strong political will and government-ownership, they have completed developing and pilot-testing the system by September 2021. The three major challenges they still needed to overcome for the system to fully go operational throughout the country in 2022 are to acquire and install all the equipment, train actors and stakeholders, and overcome hesitancy and resistance from timber operators against additional costs without perceived improved efficiencies.

In the Democratic Republic of the Congo, the government has initiated many developments of a computerised timber traceability system since they began VPA-FLEGT negotiations with the EU in 2010. Between 2013 and 2015, this culminated in the development of a state-owned forest monitoring and traceability system, known as the computerised forest management information system (SIGEF) and a Timber Traceability and Legality Management Platform (TRABOIS). Although these systems are mandatory, they are at an impasse due to incomplete coverage of the physical trade chain, absence of procedural documents due to incomplete timber and wood export regulations, and the resistance of the private sector to bear the direct cost

of implementing the system. Furthermore, the VPA-FLEGT negotiations are also stalled with no effective plan or system in place, and insufficient human capacity to control and monitor forest resources.

In Equatorial Guinea, the government has adopted timber tracking as one of the strategic mechanisms to ensure that the national forestry resources are rationally exploited to provide sustainable tax revenues and socioeconomic development opportunities while preventing the degradation of the resources. They have adopted a chain of custody approach from forest inventory through to the port of export or the furniture sales point. However, tracking is entirely paper based with a monthly reporting standard and entry into an isolated central database. The system is plagued by many challenges rendering it ineffective in controlling and monitoring timber trade from harvests to point of final consumption within the country or for export. Given the challenges, timber sector officials in Equatorial Guinea have identified a computerised timber tracking system that will generate more viable information and make controls more efficient, as a pertinent output to pursue.

In the Republic of the Congo, the government, following the signing of the VPA-FLEGT with the EU in 2010, has been developing a computerised legality verification system (SIVL), to combat illegal logging, identified as one of the key problems impacting its forestry sector. The SIVL aims to verify the legality, and traceability, and control revenue collection to ensure that the country's supply of timber into the international market, particularly the European markets, are from verified legal sources. The Forest Traceability and Legality Unit officials claim that all 17 modules of the SIVL, including all nine traceability modules, are fully developed, and installed in the Datacentres of the Ministry of Finance and Budget in both Brazzaville and Pointe-Noire, as evidenced by a restricted website with access only to the landing page. However, the system is not yet operational, and other stakeholders are sceptical if the system will ever be fully operational.

The timber tracker system in Tanzania

provides lessons that may be appropriate for timber control and tracking in the Congo Basin region.

In the Central African Republic, the government is also working to ensure that the country's supply of timber into the international market, particularly the European markets, are from verified sources, in line with their negotiations under the VPA-FLEGT. The government has conceived a dedicated Legality Assurance System which includes traceability components for tracking timber flow from forest to transit and export, compliance and computerisation for real time access and control. However, the LAS is still to be developed and deployed. The authorities hope that an effective traceability system should help reduce the risks for illegal timber trade and improve law enforcement capacity to control and monitor the trade. The review has identified certain challenges and difficulties that the Congo Basin countries need to overcome to have adequate timber traceability systems. The first challenge is to frame the system such that it covers the legality requirements along the supply chain and compliance in the target markets. It also needs government ownership and support as well as both awareness building and buy-in from other implementing stakeholders such as forest communities and logging companies to smoothly develop and deploy the system. Also, evidence of the added value over the additional operational costs of implementing a new system may well be needed. Furthermore, the development of the traceability systems based on the comprehensive VPA-FLEGT model requires huge costs that are more challenging to be fully covered in block by the highly solicited government budgets. Therefore, countries recourse to donor funding whose requirements generally further complicate the decision and implementation processes.

From our reference review of a system that has worked, the timber tracker system implemented in Tanzania by the Tanzania Forest Service Agency (TFS) provides lessons on how these challenges were efficiently overcome that may be appropriate for timber control and tracking in the Congo Basin region.

The key lessons from the TFS approach that are pertinent to the challenges faced by the Congo Basin countries are:

- To use a stepwise development approach and break down the project into smaller and affordable sub-projects,
- Use cost-effective, practical, and scalable technologies,
- Ensure chain of custody tracking by enabling access to inspection reports from other checkpoints, which was an important need for Tanzania,
- Ensure real-time data access at the headquarters to enhance control, encourage diligence and build a much-needed quality database,
- Frequently upgrade to user friendly devices that minimise human errors through pre-customised selection options,
- Use multi-media enabled devices to enhance control and records of consignments,
- Adopt a pragmatic approach to ensure political buy-in and institutional ownership without which it is practically impossible to effectively digitalise and implement an appropriate traceability system.

In conclusion, the Congo Basin countries are making different types of efforts to develop traceability systems to improve timber trade control and monitoring. The challenges faced by these countries in the process can be met by lessons from their processes and from other systems that have been successfully implemented. The lessons point to the best practice system that Cameroon and the Republic of the Congo should have to complement the traceability work that is ongoing in both countries as part of the LAS system within the VPA-FLEGT framework. The stepwise approach that the TFS used in developing and implementing the timber tracker system in Tanzania – in record time and essentially with national resources after the initial donor support – stands out as a relevant model for the Congo Basin countries to exploit in order to improve their timber information and tracking systems.



Parc à bois au Cameroun



Chargeuse forestière, Région de l'Est, Cameroun

CONTEXTE

PERTE DE RESSOURCES FORESTIÈRES PROVOQUÉE PAR L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ET PAR D'AUTRES UTILISATIONS DES TERRES

L'écosystème forestier du bassin du Congo s'étend sur un vaste territoire de l'Afrique centrale (CAF), couvrant au moins 260 millions d'hectares, ce qui représente environ un cinquième de la forêt tropicale à canopée fermée restante dans le monde. Cet écosystème est essentiel pour la biodiversité, la conservation de la nature, les moyens de subsistance des populations vivant à l'intérieur et à proximité des zones forestières et pour la génération de revenus pour les gouvernements¹. L'écosystème abrite une grande variété d'animaux, notamment des gorilles, des chimpanzés, des éléphants, des okapis, des léopards, des hippopotames et des lions, ce qui offre un fort potentiel pour le développement de l'écotourisme dans ces pays². La forêt fournit également d'autres services écosystémiques importants à l'humanité, tels que la séquestration du carbone et la contribution aux précipitations qui sont nécessaires pour l'agriculture pluviale pratiquée dans la sous-région. Les forêts du bassin du Congo fournissent également de nombreux avantages secondaires aux économies et aux moyens de subsistance des pays du bassin du Congo, des emplois directs et indirects, des revenus et contribuent au produit intérieur brut, aux impôts et aux recettes publiques (de Wasseige et al. Eds. 2015,

Butler, 2020a). En dépit des avantages de l'écosystème forestier, les pays du Bassin du Congo qui possèdent de vastes zones de forêts pluviales - le Cameroun, la République du Congo, le Gabon, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et la Guinée équatoriale (Butler, 2020b) - perdent régulièrement leurs forêts en raison de l'exploitation illégale et sans discernement, de l'exploitation minière, de l'agriculture de subsistance à petite échelle, du défrichage pour le charbon de bois et le bois de chauffage, et de l'expansion urbaine (Butler, 2020a).

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a estimé que la zone forestière du bassin du Congo avait perdu environ 700 000 hectares de forêt naturelle par an entre 2000 et 2010³. En 2020, l'ONG Global Forest Watch a estimé à 3,5 % la perte de forêts primaires dans différents types de forêts allant des forêts tropicales sèches aux forêts tropicales humides en raison de la pression exercée sur les ressources forestières et de la conversion des terres à d'autres usages dans les six pays entre 2002 et 2019 (Tableau 1). Cela équivaut à une perte d'environ 362 000 hectares de forêts primaires par an pendant 17 ans.



Une perte forestière de 5.6% enregistrée dans le Bassin du Congo au cours des deux dernières décennies

TABLEAU 1

Perte de forêts dans la région du bassin du Congo par pays - Source : Global Forest Watch, 2020

PAYS	ÉTENDUE DE LA FORÊT PRIMAIRE EN 2020 (HECTARES)	PART DE LA FORÊT PRIMAIRE DANS LA MASSE TERRESTRE	PERTE DE LA FORÊT PRIMAIRE DE 2002 À 2019	ÉTENDUE DU COUVERT VÉGÉTAL EN 2020 EN HECTARES	ÉVOLUTION DU COUVERT VÉGÉTAL DE 2002 À 2019
Cameroun	16 674 023	35%	-3.3%	25 510 913	4.2%
RCA	5 687 213	9%	-2.2%	21 226 104	1.7%
RDC	99 751 970	44%	-4.6%	187 951 784	7.1%
Guinée Equatoriale	2 187 363	78%	-2.6%	2 538 272	4.3%
Gabon	22 430 106	87%	-1.1%	24 408 798	1.7%
République du Congo	20 829 481	61%	-1.5%	26 041 450	2.9%
TOTAL	167 560 156	42%	-3.5%	287 677 321	5.6%

EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE ET DÉFORESTATION

Butler (2020a) suggère que la déforestation de la forêt tropicale du bassin du Congo est provoquée par la conversion croissante des terres à l'agriculture et la pression accrue de l'exploitation forestière. Dans un autre rapport, il suggère en outre que l'exploitation forestière industrielle est la menace la plus importante à l'origine de la dégradation des forêts (Butler, 2020b). Dans certains pays, comme le Cameroun, la collusion, la corruption et l'exploitation forestière illégale détruisent les moyens de subsistance et dégradent les forêts.

Des études montrent que l'influence des sociétés étrangères dans la région et la corruption contribuent de manière significative à la déforestation⁴. Marie-Ange Kalenga (2019) déclare que les pays disposant de ressources naturelles potentielles connaissent souvent une corruption endémique et une faible responsabilisation. Dans les pays du bassin du Congo, la corruption contribue à l'exploitation forestière illégale. Vous trouverez ci-dessous l'indice de corruption publié par *Transparency International* en 2020.

Les autorités et les entreprises des pays importateurs dotés d'une réglementation robuste sur le bois, comme le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) et le *Lacey Act* des États-Unis, obligent les pays exportateurs à fournir des informations officielles plus fiables et bien compilées sur le bois et les produits ligneux qu'ils contrôlent et/ou commercialisent (FAO/CIFOR, 2018).

Le non-respect de cette obligation expose les pays exportateurs du bois à un grand risque de perte de revenus issus du commerce du bois avec ces partenaires.

La capacité de contrôler et de surveiller le commerce du bois, notamment par le biais de systèmes de traçabilité électronique, peut augmenter la collecte des recettes, surveiller la capacité et la transparence, améliorer les efforts d'application de la loi et réduire les chances de corruption (Luijken et Martini, 2014 ; Grant et al., 2021). Les systèmes électroniques ont l'avantage de limiter ou de minimiser l'intervention humaine pour contourner et entraver les lois.

TABLEAU 2

Indice de corruption pour les pays du Bassin de Congo en 2020 - Source: Transparency International, CPI 2020⁶

PAYS DU BASSIN DU CONGO	INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION IPC (2020)	
	NOTE IPC/100 ⁵	CLASSEMENT IPC
Cameroun	25	149
RDC	18	170
République Centrafricaine	26	146
Gabon	30	129
Guinée Equatoriale	16	174
Congo	19	165

SUIVI DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE POUR RÉDUIRE L'EXPLOITATION ILLICITE

En 2013, les représentants des gouvernements des principaux pays africains producteurs de bois, les représentants du secteur privé concernés relevant des industries de transformation du bois et des organisations de la société civile (OSC) ont convenu de lutter conjointement contre le commerce illégal du bois dans le bassin du Congo. Six pays africains, dont le Gabon, le Cameroun, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine (RCA) et la République démocratique du Congo (RDC), ont adopté cet accord intitulé Déclaration de Brazzaville⁷ qui appelle à leur engagement en faveur du développement durable et légal de l'industrie du bois dans la région. Cette déclaration vise à mettre en œuvre des mesures qui améliorent la traçabilité du bois, la transparence et la gouvernance forestière.

La FAO définit la traçabilité comme la capacité à discerner, à identifier et à suivre le mouvement d'un produit à travers toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution (FAO, 2017). Le système de traçabilité permet d'améliorer la transparence et d'identifier les défis et les zones à cibler qui ont besoin de la pression des efforts d'application de la loi. De nombreux pays disposent d'un certain mécanisme de traçabilité pour connaître les quantités récoltées, transportées et exportées vers les

marchés régionaux et internationaux, afin de percevoir des revenus et d'identifier l'illégalité tout au long de la chaîne commerciale.

Le système de traçabilité permet d'améliorer la transparence et d'identifier les défis et les zones à cibler qui ont besoin de la pression des efforts d'application de la loi. De nombreux pays disposent d'un certain mécanisme de traçabilité pour connaître les quantités récoltées, transportées et exportées vers les marchés régionaux et internationaux, afin de percevoir des revenus et d'identifier l'illégalité tout au long de la chaîne commerciale. Le suivi du bois, également appelé traçabilité du bois, est un moyen d'améliorer le contrôle et la surveillance du commerce des grumes et des produits ligneux, depuis la récolte, la transformation et le transport jusqu'à la vente du bois.

Les systèmes de traçabilité gérés par le gouvernement dans le secteur du bois sont généralement conçus pour améliorer la collecte des recettes, promouvoir la transparence et renforcer la bonne gouvernance et la responsabilité pour la production et le transport des grumes, en plus de contrôler l'exploitation et le commerce illégaux du bois et de réduire les possibilités de corruption (Grant et al., 2021).

Divers pays dans le monde ont fourni des efforts pour développer ou gérer des systèmes de traçabilité appartenant à leurs gouvernements pour assurer le contrôle et la surveillance de leurs opérations forestières⁸. Il s'agit notamment du Brésil, du Ghana, de l'Indonésie, du Liberia, de la Roumanie, du Viet Nam et de la Tanzanie. Certains pays du bassin du Congo auraient également piloté ou fait des efforts dans le développement de systèmes de traçabilité. Il s'agit notamment du Cameroun et de la République centrafricaine. Dans la plupart des cas, les systèmes de traçabilité gérés par les gouvernements sont appelés systèmes de traçabilité obligatoires. Grant et al. (2021) expliquent que les systèmes obligatoires de traçabilité sont des systèmes qui identifient les chaînes d'approvisionnement et suivent les flux de matériaux à travers ces chaînes, mais avec la fonction supplémentaire d'être utilisés par les gouvernements pour appliquer les lois (augmenter la conformité et réduire l'illégalité) et/ou pour collecter des revenus. Ils sont généralement développés par ou pour les gouvernements des pays producteurs.

Les systèmes de traçabilité volontaires sont gérés par des entreprises privées et leurs utilisateurs sont souvent situés vers la fin des chaînes d'approvisionnement et dans les pays consommateurs. Dans la plupart des cas, ils sont développés pour garantir la qualité des

produits, minimiser les coûts d'exploitation et maximiser les profits et, au cours des dernières années, pour empêcher l'infiltration de bois illégal dans leurs chaînes d'approvisionnement afin de répondre aux exigences légales des marchés.

Au vu de ce qui précède et pour soutenir l'engagement des pays du bassin du Congo à améliorer les contrôles et la surveillance du commerce du bois, TRAFFIC en partenariat avec le Projet de Réduction des menaces d'origine commerciale pesant sur les espèces sauvages et les écosystèmes en Afrique (ReTTA) et l'initiative internationale norvégienne sur le climat et les forêts (NICFI) financée par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) et en tirant parti de la légalité le long de l'approvisionnement en bois de la Chine pour réduire la déforestation, a mené une étude d'évaluation pour identifier les mécanismes de traçabilité en place ou ceux qui ont été pilotés au cours des cinq dernières années, dans les six pays du bassin du Congo. L'objectif de cette étude est d'identifier les leçons apprises, les forces et les faiblesses, les lacunes et de fournir des recommandations pour améliorer les systèmes de traçabilité du commerce du bois dans les pays du bassin du Congo en vue d'un commerce durable et légal.



La Déclaration de Brazzaville

vise à améliorer la surveillance du bois, la transparence, et la gouvernance forestière

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation a été réalisée pour connaître la situation actuelle des systèmes de traçabilité utilisés pour surveiller le bois dans les pays du bassin du Congo, recueillir des leçons apprises et comprendre lesquels des systèmes ont réussi et lesquels ont échoué. L'évaluation s'est penchée sur les systèmes de traçabilité du bois utilisés avec succès dans des régions en dehors du bassin du Congo afin d'examiner et de guider les questions, les défis et les réalisations clés à prendre en compte dans le développement et la gestion d'un système de traçabilité.

Cette étude recommande l'outil et le système de traçabilité les plus appropriés, ainsi que les approches à mettre en œuvre et à adopter

pour améliorer le contrôle et la surveillance du commerce du bois afin de renforcer la capacité des gouvernements (et des parties prenantes concernées) à assurer un commerce durable et légal. Les résultats de cette étude seront utilisés pour éclairer les activités futures de TRAFFIC et pour plaider auprès des partenaires gouvernementaux et des autres parties prenantes qui ont un intérêt à soutenir le développement de systèmes de traçabilité dans le but d'améliorer le contrôle et la surveillance du commerce du bois dans les pays du Bassin du Congo en vue d'un commerce durable et légal.



Membres de la tribu pygmée des Baka, forêts du Cameroun, Kika, Cameroun.

MÉTHODOLOGIE

Trois méthodes ont été utilisées dans cette évaluation pour s'assurer que des informations adéquates ont été obtenues sur les systèmes de traçabilité du bois dans les pays du Bassin du Congo (Figure 1).

Ces trois méthodes ont consisté en une revue de la littérature, des consultations d'informateurs clés et un atelier de consolidation des informations.

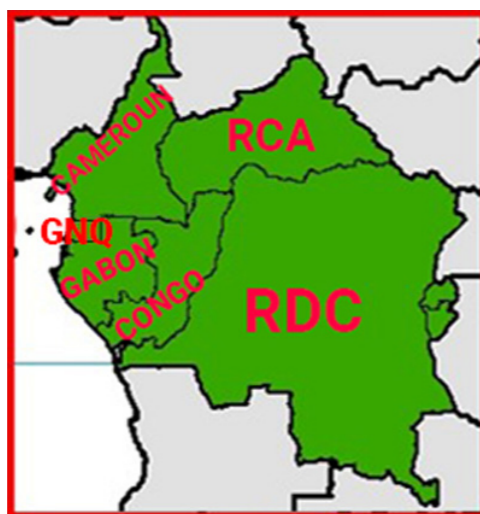


FIGURE 1

Carte des pays du Bassin du Congo inclus dans l'étude
Source: (Mahonghol et al. 2021)

REVUE DE LA LITTÉRATURE

Cette méthode a consisté à examiner les ressources en ligne telles que les publications, les rapports, les sites Web et les articles publiés dans les journaux. Plus de 50 ressources ont été utilisées dans l'analyse documentaire. La liste des références bibliographiques est jointe en annexe I.

CONSULTATIONS D'INFORMATEURS CLÉS

La deuxième méthode a consisté en des entretiens avec des informateurs clés des secteurs concernés, notamment des agences forestières. Compte tenu du fait que l'étude était axée sur la traçabilité du bois, des fonctionnaires des institutions et agences concernées ont été consultés. À certaines occasions, des parties prenantes en provenance des partenaires au développement, des ONG et des OSC, ainsi que de la communauté en général ont été consultées lorsqu'elles disposaient d'informations pertinentes pouvant contribuer à l'étude. Une liste de questions d'orientation pour les consultations est jointe en annexe II (versions

anglaise et française), et une liste des parties prenantes consultées est fournie en annexe III.

ATELIER DE CONSOLIDATION DES INFORMATIONS

L'analyse documentaire et les entretiens avec les informateurs clés ont débouché sur une analyse préliminaire qui a justifié la recherche d'informations supplémentaires afin de disposer d'une évaluation plus complète et utile. Pour consolider les informations, TRAFFIC a organisé un atelier régional d'examen de la traçabilité du bois réunissant des représentants des six pays, au cours duquel les résultats préliminaires de l'étude ont été partagés. Les représentants des pays ont présenté les dernières mises à jour des systèmes de traçabilité du bois dans leurs pays respectifs et ont complété les informations structurées requises en remplissant une matrice pays développée par les auteurs. La structure de la matrice d'information est présentée à l'annexe IV. La liste des participants à l'atelier régional est donnée à l'annexe V.

SYSTEMES DE TRAÇABILITE DU BOIS DANS LES PAYS DU BASSIN DU CONGO

Dans tous les pays du bassin du Congo, la loi prescrit quelques lignes directrices sur la traçabilité du bois pour les exploitants forestiers industriels, artisanaux et communautaires, en commençant par le marquage et l'enregistrement de tous les arbres abattus, les billes de bois et les grumes dans les parcs forestiers et en transit le long de la chaîne d'approvisionnement.

Ces lignes directrices sont toutes intégrées dans les systèmes de gestion de l'information sur le bois et les forêts gérés par le gouvernement, qui, outre les fonctions de traçabilité de la production et du transport du bois le long des chaînes d'approvisionnement, assurent également le contrôle de la légalité et la collecte des recettes, entre autres fonctions. Les systèmes de traçabilité se trouvent à des stades différents de développement et de déploiement dans ces pays.

CAMEROON

Au Cameroun, le développement de systèmes de traçabilité pour améliorer la gestion des ressources forestières a connu une longue histoire. En 1998, le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) de l'époque a développé le premier système informatisé de gestion de l'information forestière (SIGIF) au Cameroun pour faciliter l'octroi des permis d'exploitation forestière. Le SIGIF était une base de données MS Access développée avec le soutien technique et financier du gouvernement canadien

et fonctionnait en réseau local au sein de l'Unité SIGIF. Il n'incluait pas les fonctions de traçabilité du bois, qui se faisaient sur papier dans les postes de contrôle forestier (Dongmo, Communication personnelle à C.M. Mbus le 16 septembre 2021). En 2011, le Ministère des Forêts et de la Faune a initié le développement de la deuxième génération du Système informatisé de Gestion des Informations Forestières (SIGIF 2) dans le cadre du Projet de traçabilité du bois, mis en œuvre dans le cadre de l'Accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations



Logging, Cameroon

forestières, de la Gouvernance et des échanges commerciaux (APV-FLEGT) signé avec l'Union européenne en 2010. Le projet visait à développer un système de traçabilité du bois entièrement informatisé devant garantir que le bois est exploité légalement dans le cadre du plan d'action FLEGT (Cheteu, 2011).

Le système est passé par plusieurs phases de pilotage et de test qui ont abouti au déploiement par le Ministère de la version actuelle en novembre 2020 et à son lancement le 1er avril 2021.

Le SIGIF 2 a été développé avec le soutien financier et technique de la Coopération Financière Allemande (KfW), de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et de l'Union Européenne.

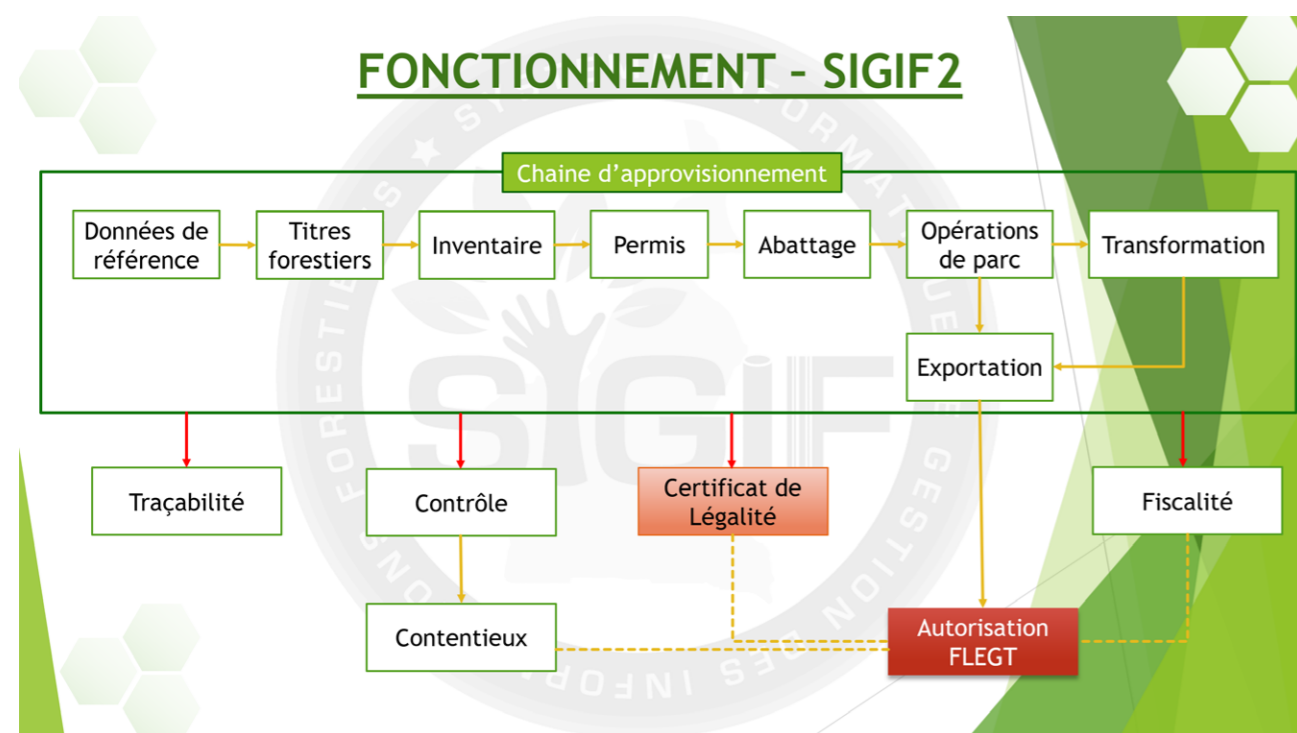
Compte tenu du fait que le SIGIF 2 était développé dans le cadre du projet de traçabilité du bois, il est souvent appelé le système de traçabilité du bois du Cameroun. Le module de traçabilité de SIGIF 2 est censé permettre le suivi en temps réel du flux de bois depuis les forêts jusqu'aux ports d'exportation à travers 19 postes de contrôle de traçabilité

sur 560 postes de contrôle au Cameroun. Les 19 postes de contrôle de traçabilité ont été sélectionnés pour couvrir les principales routes du bois depuis les principales zones d'exploitation jusqu'aux ports de sortie de Douala et de Kribi.

Selon l'Arrêté n° 00135/MINFOR/CAB du 22/10/2020, les postes de contrôle de traçabilité sont établis comme les postes de contrôle obligatoires et exclusifs pour le suivi et le contrôle du bois et des produits ligneux au Cameroun dans le cadre de l'APV-FLEGT. L'arrêté désigne également cinq des 19 postes de contrôle de traçabilité comme points de contrôle de transit obligatoires et exclusifs pour les pays de la zone CEMAC.

Le système de traçabilité est actuellement en expérimentation dans les postes de contrôle équipés pour vérifier numériquement les différents documents et contrôler les chargements des camions à l'aide de dispositifs POS basés sur des codes-barres inviolables. Les codes-barres inviolables sont délivrés par l'administration forestière mais imprimés par les sociétés d'exploitation forestière connectées à SIGIF 2 et reliées à la base de données de suivi centralisée

FIGURE 2
Fonctionnement SIGIF2 - Cameroun



accessible aux postes de contrôle. Le système de suivi utilise l'approche de la chaîne de surveillance, à partir de la forêt jusqu'à la transformation et l'exportation du bois (figures 2 et 3).

Toutefois, au-delà de la traçabilité du bois, SIGIF 2 dispose de 17 autres modules dont les modules de légalité et de fiscalité. La phase pilote actuelle vise à numériser les procédures, améliorer la collecte des recettes fiscales et le suivi. Elle met également en œuvre le module

ouvert aux sociétés d'exploitation forestière et aux communautés visant à assurer la légalité, la réalisation des inventaires des ressources, la délivrance et le suivi de l'exploitation des permis forestiers, ce qui facilite également la traçabilité et le contrôle par le Ministère.

Le SIGIF 2 fonctionne sur trois plateformes intégrées, à savoir une plateforme web, une plateforme de bureau et une plateforme mobile.

FIGURE 3
Page de connexion au SIGIF 2 Web à l'adresse <http://www.sigif2.cm/sigif/faces/login.jspx>



Le gouvernement se propose de traiter toutes les transactions d'exploitation et de commerce du bois par le biais du SIGIF. En 2021, 164 permis annuels d'exploitation forestière et certificats annuels d'exploitation ont été délivrés par le biais du système, 4 702 bordereaux de livraison ont été soumis par les opérateurs, et 1 450 000 m3 de bois ont été enregistrés dans le système pour une taxe d'abattage de 5 289 358 465 FCFA (9 150 590 USD)⁹. De janvier à mi-février 2022, 2 980 bordereaux de transport ont été accordés à 12 sociétés forestières qui ont délivré 336 autorisations de transit imprimées en ligne dans le système de traçabilité (Pool Technique - SIGIF 2 2022).

Dans un rapport de 2016, TRAFFIC a identifié de nombreuses forces et faiblesses inhérentes au développement de SIGIF 2. Certaines de ces faiblesses persistent, notamment la complexité

et le coût exorbitant du système complet (Mahonghol et al. 2016).

Les principaux défis qui entravent la mise en œuvre du système, en plus des faiblesses citées ci-dessus, sont les difficultés liées à la mise à disposition des kits mobiles aux 19 postes de contrôle de la traçabilité, l'obtention de l'adhésion et l'utilisation du système par les exploitants forestiers, la mise à disposition d'une couverture et d'une connectivité internet permanentes grâce à un système soutenu par satellite et la fourniture de l'électricité dans les zones actuellement non connectées au réseau national, et la formation de toutes les parties prenantes à l'utilisation du système, ainsi qu'un dispositif de sauvegarde appropriée pour assurer la continuité. Le SIGIF 2 est actuellement hébergé par la Société Camerounaise des Télécommunications (CAMTEL), qui est une société étatique.



336 autorisations de transit ont été imprimées dans SIGIF2 de janvier à mi-février 2022 par 12 sociétés d'exploitation forestière.



Un navire chinois chargé de bois non coupé, Gabon

GABON

Au Gabon, les ONG Nature Plus et WWF ont aidé les communautés à développer un système de traçabilité pour mieux suivre le bois produit dans les forêts communautaires. Le développement du système est passé par trois étapes principales et a abouti à une application mobile appelée Open Data Kit, ODK Collect® 2 sécurisée par un mot de passe, comprenant un formulaire, le FormHub® 3, pour la collecte et la publication des données.

Toutefois, le gouvernement pense que ce système présentait de nombreux risques élevés en matière de légalité parce qu'il n'intégrait pas de serveurs gouvernementaux et il n'y avait pas de cadre juridique de soutien (aucune directive ou réglementation gouvernementale soutenant le système en tant que système officiellement reconnu par le gouvernement). Par ailleurs, il était difficile de sécuriser les informations confidentielles telles que les dossiers de recettes parce que l'application était téléchargée à partir des plateformes accessibles au public.

Pour surmonter les difficultés auxquelles se heurtait son administration centrale dans la mise en œuvre des activités du secteur du

bois et sur la traçabilité des produits forestiers conformément à la vision du Gabon émergent, le gouvernement gabonais a créé l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB). Le décret N°01400/PR/MEF du 6 décembre 2011 a créé l'AEAFFB avec pour mission principale de contribuer à la promotion des activités de la filière forêt-bois en apportant un appui technique dans les domaines de l'inventaire, de la gestion, de l'agrément, de la certification, de la traçabilité des produits forestiers et de la veille économique, politique et stratégique.

Deux des mandats de l'AEAFFB axés sur la traçabilité du bois et la chaîne de valeur de la filière bois sont :

- La mise à disposition et la mise à jour d'une base de données sur les inventaires, la gestion, la certification et la traçabilité des produits forestiers pour tous les acteurs de la filière forêt-bois,
- Le renforcement des capacités institutionnelles des services forestiers et douaniers par la mise en œuvre d'un plan d'intégration et de formation dû à la reconnaissance, le classement, la traçabilité des produits forestiers et le suivi de la certification forestière.

En collaboration avec l'ONG Environmental

Deux missions de l'AEAFFB concernent la traçabilité du bois et la chaîne de valeur du secteur du bois.

Investigation Agency - USA (EIA/USA) et l'ONG Code4Nature, le Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, des Objectifs de Développement Durable et du Plan d'Affectation des Terres et son agence technique, l'AEAFFB a mis en place un projet de développement d'un système public informatisé de traçabilité du bois (STMINEF) visant à :

- Lutter contre l'illégalité ;
- Améliorer la contribution du secteur au PIB par une meilleure efficacité fiscale ;
- Suivre les produits du bois de la forêt à l'exportation ; et de
- Produire des statistiques sur le secteur forestier.

Lancé en 2020, le système s'écarte du modèle APV-FLEGT adopté par les autres pays du Bassin du Congo. Le gouvernement s'est approprié le développement du système, composé de neuf modules techniques et d'un dixième module innovant sur la transparence. Le système a été développé rapidement et deux tests pilotes en temps réel ont déjà été réalisés avec succès. Il fonctionne sur trois plateformes : ordinateurs de bureau, en ligne et application mobile et il sera obligatoirement utilisé par tous les exploitants industriels du bois à tous les postes de contrôle.

Le gouvernement se proposait de lancer officiellement le système en 2022 malgré trois défis principaux liés à :

- L'acquisition et l'installation de tous les équipements nécessaires ;
- La formation de tous les acteurs et parties prenantes ; et
- L'élimination de l'hésitation et de la résistance des exploitants forestiers à utiliser le système ; ceux-ci avancent que l'équipement et le coût d'exploitation du système pourraient entraver plutôt que de faciliter leurs activités.

Le système semble se distinguer de ceux des autres pays du Bassin du Congo par deux approches similaires adoptées en Tanzanie que nous allons aborder ci-dessous. Il y a une forte appropriation du système par le gouvernement et l'adoption d'une approche progressive de développement interne pour répondre aux problèmes réels de traçabilité et de légalité du bois, tirés de l'extérieur par le

FLEGT pour satisfaire le marché européen.

Toutefois, nous ne pouvons pas procéder à une évaluation complète du système parce qu'il n'est pas encore déployé et utilisé sur l'ensemble du territoire national.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

En 2010, le gouvernement congolais a entamé les négociations de l'APV-FLEGT avec l'UE. Par ailleurs, le gouvernement et d'autres parties prenantes ont mis en œuvre des activités liées à la traçabilité du bois et à la gouvernance forestière. Malheureusement, dans une large mesure, ces initiatives n'ont pas réussi à développer et à mettre en œuvre un système de surveillance et de traçabilité du bois appartenant à l'État, connu sous le nom de système informatique de gestion forestière (SIGEF).

Le développement du système de traçabilité du bois remonte à 2011, lorsque le gouvernement a chargé le cabinet d'études, SOFRECO, de collecter les données pertinentes et de réaliser une étude de faisabilité pour une initiative de traçabilité du bois dans le pays. À la suite de cette étude et d'autres engagements, le gouvernement, par le biais du ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme de l'époque a créé en décembre 2013, le Programme de contrôle de la production et de la commercialisation du bois (PCPCB) pour renforcer la traçabilité du bois et la gouvernance forestière.

La première phase de l'initiative, qui a duré de 2013 à 2015, a été financée par la Banque mondiale et mise en œuvre par la société internationale de vérification connue sous le nom de Société Générale de Surveillance (SGS). La SGS a développé pour le compte du gouvernement un système indépendant de chaîne de contrôle proposant des codes-barres inviolables, des postes de contrôle informatisés le long de la chaîne d'approvisionnement en bois et une base de données liée au SIGEF.

En 2016, le gouvernement a relancé le PCPCB pour garantir la traçabilité et la légalité du bois. Le PCPCB II a été mis en œuvre, pour le compte du gouvernement, par un autre

opérateur privé, connu sous le nom d'Africa Union Financial Services/RDC SARL (AUF/S/RDC SARL), qui a développé et mis en place la plateforme de gestion de la traçabilité et de la légalité du bois (TRABOIS) (Figure 4). La TRABOIS est opérationnelle dans la province du Haut-Katanga où elle a été pilotée depuis 2017 mais n'a pas réussi à fonctionner ailleurs

en raison de la résistance des opérateurs du secteur privé à adhérer aux conditions rigoureuses (achat obligatoire de codes-barres à 10 USD par code, paiement de 100 USD pour la vérification de tout camion de plus de 3,5 tonnes de poids brut), et de l'absence de procédures claires.

FIGURE 4

Page de connexion au TRABOIS Web à l'adresse <https://trabois.pcpcb.cd/>



Le système informatique est disponible à tous les acteurs de la filière bois. Chaque entreprise doit prendre les mesures appropriées pour l'utiliser. Toute entreprise titulaire d'un permis industriel est tenue d'identifier chaque grume dès son abattage. Les informations sont validées par l'administration forestière. Des contrôles physiques et de cohérence sont effectués par le prestataire pour vérifier les données déclarées.

Bien que le SIGEF existe depuis 2013 et qu'il soit obligatoire, les rapports obtenus du portail du commerce du bois et d'autres sources indiquent que le déploiement du système informatique est actuellement dans l'impasse en raison d'une couverture incomplète de la

chaîne commerciale physique (il n'est actif que dans une seule province et ne peut donc pas servir de système de traçabilité intégré à l'ensemble de la chaîne), de l'indifférence du secteur privé, de l'absence de documents de procédure (en raison d'une réglementation incomplète en matière d'exportation du bois) et de la planification

Les négociations de l'APV sont actuellement dans l'impasse, et il n'existe aucun système de surveillance efficace à l'échelle du pays. Les capacités humaines des agences gouvernementales sont insuffisantes pour contrôler et surveiller les ressources forestières, ce qui accroît les possibilités d'exploitation et de commerce illégaux.

GUINÉE ÉQUATORIALE

En Guinée équatoriale, la traçabilité du bois est l'un des mécanismes stratégiques que le gouvernement a adopté pour s'assurer que les ressources forestières nationales sont utilisées de manière durable afin de fournir rationnellement des recettes fiscales durables et des opportunités de développement socio-économique tout en empêchant la dégradation des ressources forestières.

Le système de traçabilité du bois surveille le flux de bois tout au long de la chaîne, à travers les étapes et processus suivants:

- Gestion forestière,
- Utilisation de la forêt,
- Transport primaire,
- Transformation primaire,
- Transport secondaire,
- Transformation secondaire, et
- Commercialisation.

La traçabilité commence dès la phase de gestion forestière, où tous les arbres à abattre sont inventoriés et marqués d'un code indiquant les coordonnées, le concessionnaire et l'espèce. Au fur et à mesure que le produit circule dans la chaîne de valeur, les codes sont ajustés pour inclure les informations requises par les systèmes de permis et de traçabilité afin de garantir la légalité des produits. Le bordereau de transport, par exemple, comprend le nom de l'entreprise, le type de bois, le lieu d'abattage, la destination, le type de transport, la date de validation, le nombre de grumes, le volume en m³ signé par le chef de section et le délégué régional en charge des forêts. Le bois est également suivi jusqu'au

port d'exportation ou jusqu'aux points de vente de meubles.

Le suivi se fait encore sur papier, à l'aide d'un rapport mensuel standard. Toutefois, les informations recueillies à partir de l'inventaire de tous les points de vente de meubles sont envoyées à une base de données isolée dans la section des industries du bois pour le contrôle.

En Guinée équatoriale, le secteur forestier est confronté depuis longtemps à des problèmes de contrôle et de suivi efficaces du commerce du bois, de la récolte à l'exportation en passant par le transport et la transformation, et ce malgré le mécanisme de traçabilité mis en place. Le gouvernement a tenté de relever ces défis, d'abord en 2007 avec l'interdiction d'exporter des grumes, en 2008 avec l'annulation de toutes les concessions forestières, en 2017 avec la réglementation de l'exploitation de certaines espèces et plus récemment en septembre 2020 avec un décret présidentiel interdisant l'exploitation forestière dans tout le pays, y compris par la foresterie communale.

Ces interdictions sont toujours de courte durée. Plusieurs problèmes d'application persistent le long de la chaîne d'approvisionnement des produits forestiers et méritent d'être résolus.

Selon les responsables du Ministère en charge des forêts, les principaux problèmes sont liés au fait que les plans de gestion sont réalisés en deçà des normes en raison d'un inventaire forestier insuffisant. En outre, l'administration forestière n'est pas en mesure de contrôler correctement l'exploitation du bois sur les

Le suivi est encore fait sur papier, sur la base des rapports mensuels



différents sites et tout au long de la chaîne de valeur, en raison de la nature onéreuse du suivi sur papier et de la faiblesse des capacités humaines (Preferred by Nature, 2021).

L'évaluation du risque de légalité du bois en 2020 par Nature Economy and People Connected (NEPCon) a identifié plusieurs problèmes dans la chaîne d'approvisionnement, tels que la réutilisation de documents pour le transport du bois sans guide de transport dans des zones d'exploitation illégale, la corruption des agents de contrôle, des informations inadéquates sur la source, l'espèce ou le concessionnaire sur la documentation, le transport de produits la nuit pour profiter de l'absence des agents de contrôle et la sous-déclaration des produits (Preferred by Nature, 2021)¹⁰. Le rapport conclut que ces problèmes proviennent de l'absence de mécanismes efficaces de contrôle et de suivi du commerce du bois, à partir de la récolte au point de consommation finale dans le pays ou à l'exportation, ce qui suggère implicitement que ces défis pourraient être relevés par un système de traçabilité efficace.

Un système de traçabilité informatisé qui générera des informations plus fiables et qui rendra le contrôle plus efficace a donc été identifié comme un résultat pertinent par

le fonctionnaire qui représentait la Guinée équatoriale à l'atelier d'évaluation (Masa Angono 2022).

RÉPUBLIQUE DU CONGO

La République du Congo possède 23,5 millions de m³ de ressources forestières qui contribuent à hauteur de 5,6 % du PIB, représentant ainsi la deuxième ressource naturelle, après le pétrole, qui soutient l'économie du pays (Duhesme 2012 ; UNEP-WCMC 2020). L'exploitation forestière illégale est l'un des principaux problèmes qui diminuent l'impact du secteur forestier sur l'économie du pays. En 2011 par exemple, Chatham house a rapporté que 70% du bois entrant sur le marché était illégal. L'un des moteurs possibles de l'illégalité est le manque d'exigences légales et de vérification.

Le pays a conclu un APV-FLEGT avec l'UE en 2010. Le gouvernement s'efforce de garantir que l'approvisionnement en bois sur les marchés internationaux, en particulier les marchés européens, provient de sources légales vérifiées¹¹. Pour répondre aux besoins du marché, le pays a dû redoubler d'efforts pour garantir la légalité, le contrôle et la surveillance du commerce du bois, d'où la nécessité d'un système de traçabilité efficace.

TABLE 3

Modules du SIVL - Source: (Ossebi 2022)

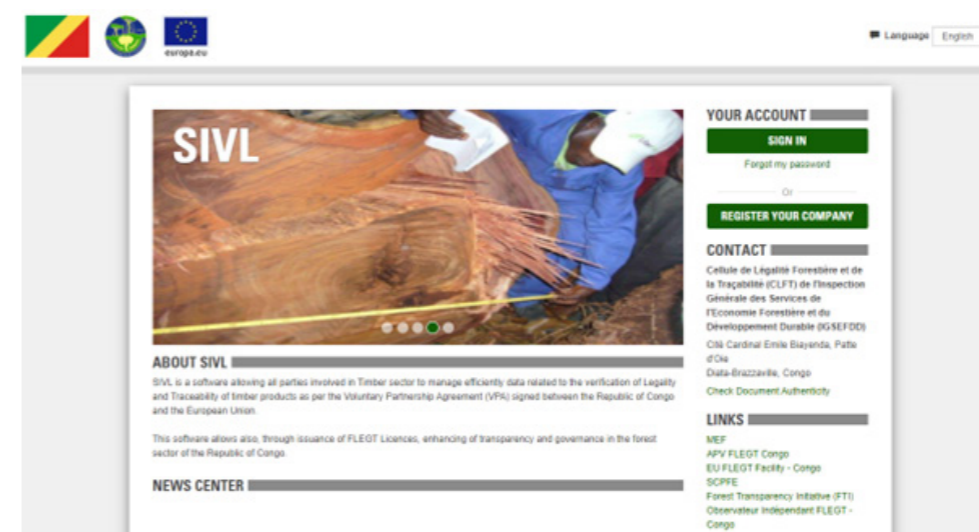
LISTE DES MODULES		SESSION
0	Principes de navigation	Accueil
1	Gestion des comptes	
2	Légalité	Légalité
3	Codes-barres	Traçabilité
4	Pré-exploitation	
5	Exploitation	
6	Plantation	
7	Transport	
8	Stockage	
9	Transformation	
10	Sorties	Fiscalité
11	Fiscalité	
12	Autorisation FLEGT	
13	Historique d'un produit	
14	Système d'Information Géographique (SIG)	
15	Statistiques	
16	Mobilité	
17	Administration du système	Outils

Le pays a créé une unité de légalité et de traçabilité forestière chargée de vérifier la légalité et la traçabilité du bois et de délivrer des certificats de légalité et des autorisations FLEGT pour toutes les cargaisons destinées à l'UE. En 2018, un système informatisé de vérification de la légalité, de la traçabilité et du contrôle (SIVL) a été développé et installé au serveur de données du Ministère des Finances et du Budget et celui de Pointe-Noire.

Le système a été entièrement développé et est composé de 17 modules dont un module de légalité, un module fiscal et neuf modules de traçabilité (Figure 5). Le gouvernement congolais a décrété qu'il déploiera le système informatisé de manière progressive en commençant par les modules de légalité et de fiscalité qui devaient être déployés sur toute l'étendue du territoire national dès fin 2022.

FIGURE 5

Page de connexion au SIVL Web à l'adresse <https://sivl.forets.gov.cg/>



Ce système vise à assurer la légalité des entreprises d'exploitation forestière et à vérifier la légalité des produits.

Il existait un système parallèle, le Système national de traçabilité (SNT) mis en place pour permettre aux administrations forestières et douanières congolaises de déterminer l'origine et de suivre le mouvement du bois au Congo. Le Congo a signé un accord de financement avec l'UE en 2009 visant à améliorer le système, notamment en l'informatisant. Toutefois, le SNT est sur support papier et son informatisation est encore en cours. Le SNT a été intégré dans les modules de traçabilité du SIVL, mais il n'est pas encore opérationnel. Le coordinateur national du SIVL affirme que les modules de traçabilité ont été entièrement développés mais qu'ils seront mis en œuvre après le déploiement complet du système et la maîtrise des modules de légalité et de fiscalité par le gouvernement, sur la base de la vérification de sa conformité et la collecte des recettes fiscales (Ossebi, communication personnelle à C.M. Mbun, le 26 mai 2022). Il a

identifié les actions suivantes à prendre pour mettre en œuvre les modules de traçabilité :

- Sélection des postes de contrôle pour couvrir l'ensemble du territoire national.
- Équipement des postes de contrôle sélectionnés (y compris par la fourniture des kits POS appropriés, tels que le traqueur du bois MobiPrint)
- Installation de la version complète du SIVL, contenant les modules de traçabilité.
- Formation du personnel à utiliser le SIVL et les modules de traçabilité.

D'autres acteurs de la gouvernance forestière au Congo pensent qu'il faut beaucoup de temps et de ressources pour mettre en œuvre le système et ils se demandent si le système actuel sera un jour opérationnel. Le coordinateur de l'Organisation d'Observateurs Indépendants de APV-FLEGT au Congo, encourage le gouvernement congolais à tester et à adopter des solutions plus simples comme le système de traçabilité du bois, TFS (Nkodia, communication personnelle à C.M. Mbun, 26 mai 2022).

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Les forêts de la République centrafricaine sont essentielles pour le développement économique de ce pays. D'aucuns prétendent que le secteur forestier contribue à hauteur de 11% au PIB et de 13% aux recettes d'exportation du pays. Le pays a une superficie totale de 623 000 km² dont près de 23 millions d'hectares, soit 37%, sont composés de terres forestières (FAO/CIFOR 2018).

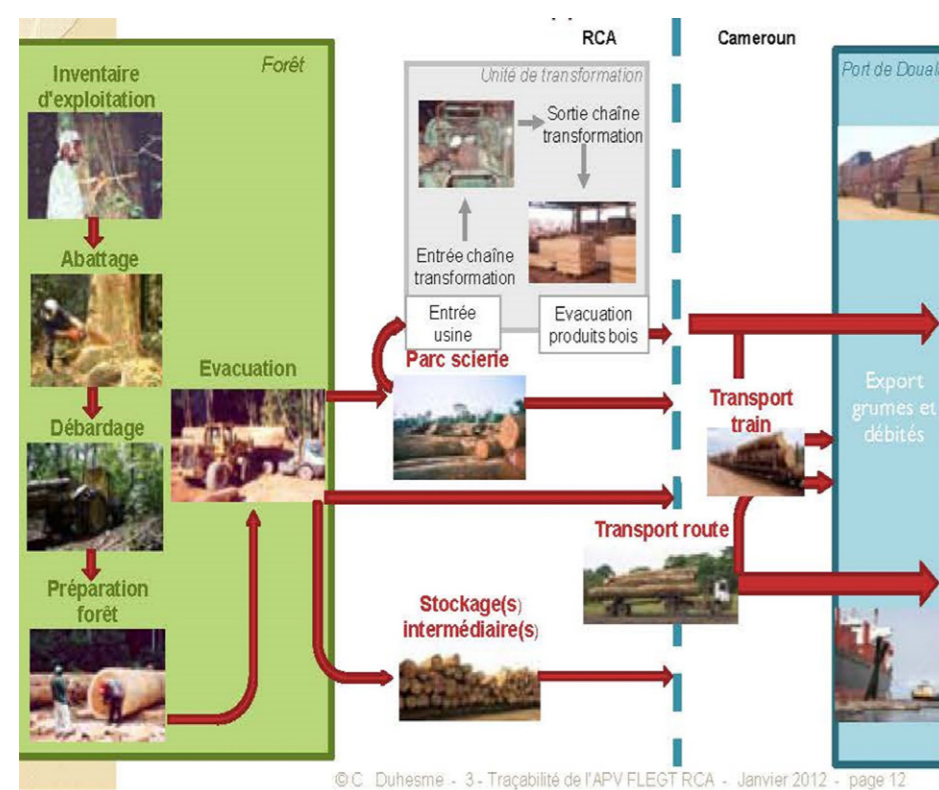
Avec le soutien de partenaires techniques et financiers tels que l'UE-RCA, des efforts ont été entrepris pour renforcer la légalité et

la traçabilité des forêts vis-à-vis du marché d'exportation. Un système de vérification de l'origine légale du bois (SVL) a été conçu pour mettre en œuvre l'APV-FLEGT. Le SVL couvre les éléments de traçabilité, y compris le suivi des flux de bois le long de la chaîne d'approvisionnement à partir de la forêt à l'exportation (y compris le transit par le Cameroun), la conformité avec tous les éléments de traçabilité, et l'informatisation avec une base de données pour un accès en temps réel. Toutefois, il reste encore à développer et à déployer le SVL (figure 6).

37%
de la
superficie
totale
de la République
Centrafricaine (23
millions ha) est
couverte de forêts

FIGURE 6

Structure conceptuelle du système de traçabilité du bois en RCA



© C. Duhesme - 3 - Traçabilité de l'APV FLEGT RCA - Janvier 2012 - page 12

Entre-temps, la société Bureau Veritas de la République centrafricaine (BIVAC RCA) a, depuis 2005, inspecté et suivi les produits du bois et collecté les recettes douanières dans ce secteur pour répondre aux exigences du gouvernement, tandis qu'un bureau technique du ministère chargé des forêts, dénommé Centre de données forestières, est responsable, entre autres activités, de la mise en ligne d'informations sur la légalité et la traçabilité du bois dans le cadre de l'APV-FLEGT. Un défi important consiste à intégrer

de manière harmonieuse tous les systèmes de gestion des données utilisés par les différents administrateurs et parties prenantes dans une base de données centralisée de traçabilité et de vérification de la légalité du bois (figure 7).

Le secteur forestier est confronté à de nombreux défis, notamment l'exploitation illégale des forêts, et il n'existe pas de mécanismes efficaces de contrôle et de suivi du commerce du bois.

FIGURE 7

Timber Traceability Information System in CAR



Les ressources forestières de certaines régions du pays seraient exploitées illégalement et, en fait, utilisées pour financer la guerre, comme le rapporte Global Witness (2015).

Des sociétés d'exploitation forestière affirment avoir versé des millions d'euros à des groupes armés pour pouvoir continuer à opérer (Browne et al. 2022, Global Witness 2015).

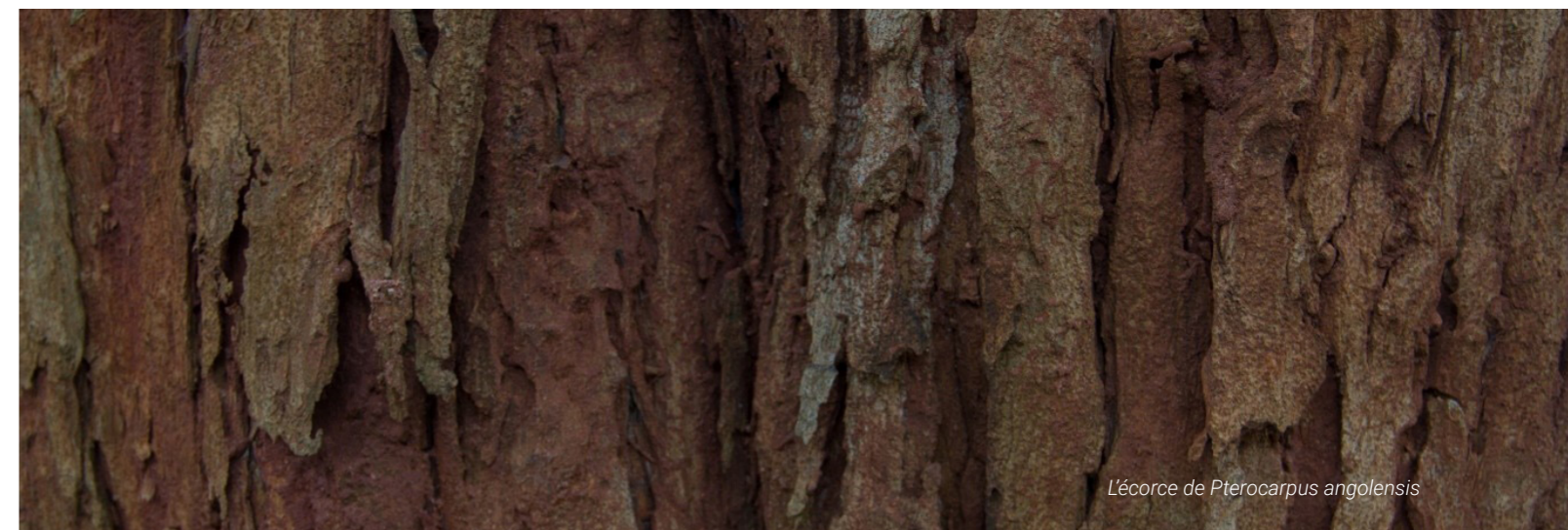
Cependant, les caractéristiques du bois en tant que marchandise le rendent moins

attractif pour les régimes voyous et les armées rebelles à l'utiliser pour financer des conflits dans les situations où des options moins encombrantes, plus susceptibles d'être pillées et d'un poids-valeur plus élevé existent (Rhodes et al. 2006). Un système de traçabilité efficace peut contribuer à réduire les risques liés au commerce illégal du bois et à améliorer la capacité des forces de l'ordre à contrôler et à surveiller le commerce du bois dans les régions sans conflits armés.

TABLE 3

Synthèse des informations sur le système de traçabilité obtenues au cours de l'évaluation.

PAYS	EXISTE-T-IL UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ ?	STATUTS DU SYSTÈME	TYPE DE SYSTÈME (OBLIGATOIRE OR VOLONTAIRE)
Cameroun	SIGIF 2	Opérationnel/	Obligatoire
Gabon	STMINEF	En expérimentation	Obligatoire
République Démocratique du Congo	TRABOIS	En expérimentation (une province)	Obligatoire
République du Congo	SIVL	Développé	Obligatoire
Guinée Equatoriale	Basé sur support papier	Basé sur support papier	Obligatoire
République Centrafricaine	LAS	Concept (à développer)	Obligatoire



L'écorce de Pterocarpus angolensis



Scierie appartenant à une entreprise certifiée FSC, Région de l'Est, Cameroun

DÉFIS ET LACUNES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES DE TRAÇABILITÉ DU BOIS DANS LA RÉGION DU BASSIN DU CONGO

Tout système de traçabilité doit refléter les exigences de légalité et les exigences de conformité au marché. Ces deux conditions ont guidé les initiatives gouvernementales de traçabilité du bois dans le cadre de l'APV-FLEGT dans les pays du Bassin du Congo. Les exigences de légalité dans le pays visent à assurer que le bois est récolté légalement dans les pays sources, alors que les normes de l'UE visent à garantir que le bois importé des pays du Bassin du Congo respecte les normes du marché dans les pays consommateurs de l'UE. Par exemple, au cours des étapes de développement du SIGIF 2, le système de traçabilité du bois géré par le gouvernement Camerounais, il a été signalé que le respect des exigences du marché était essentiel et faisait partie des principales attentes de la phase finale du système,

d'où l'examen minutieux du système par la Délégation de l'UE et d'autres institutions des pays de l'UE comme la GIZ.

De même, au Gabon, le système développé pour les forêts communautaires n'était pas intégré au cadre juridique du pays. Par conséquent, il n'a pas obtenu le soutien du gouvernement.

La volonté gouvernementale est essentielle pour obtenir l'adhésion aux initiatives gérées par le gouvernement. La plupart des initiatives ont été affectées par un manque de soutien et d'appropriation de la part du gouvernement.

Les modèles de traçabilité basés sur l'APV-FLEGT font partie d'un modèle complet de gestion des informations sur le bois

comprenant de nombreux modules. Par exemple, le SIGIF 2 du Cameroun compte 18 modules et le SIVL du Congo en compte 17. Il est donc difficile de développer un système efficace qui contient tous les modules parfaitement intégrés. Cela demande beaucoup de temps et nécessite d'énormes ressources humaines, financières et matérielles pour le développer, le tester, le déboguer et le déployer tout au long de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en bois. Confrontés à la rareté des ressources publiques et à d'autres priorités, les services techniques chargés de mettre en place les systèmes de traçabilité et d'information sur le bois rencontrent des difficultés pour mobiliser des ressources publiques suffisantes. Ils s'appuient donc sur le financement des bailleurs de fonds, lesquels s'accompagne de négociations et de contrôles qui compliquent davantage les processus de décision et de mise en œuvre des projets.

Le développement du système doit s'appuyer sur la sensibilisation et l'adhésion des parties prenantes concernées qui ont un impact sur le succès des systèmes. La participation du secteur privé et de la communauté est essentielle au développement d'un système de traçabilité, non seulement pour connaître ce qui est surveillé mais aussi comment le gouvernement surveille la récolte et le commerce du bois dans le cadre de la législation nationale. Il est aussi question de comprendre le rôle de ces acteurs dans la fourniture d'informations et de données pertinentes, et comment le système va influencer sur le secteur privé et les communautés locales. Par exemple, il a été déclaré que le

SIGIF 2 au Cameroun est doté d'un module spécifique visant à assurer la légalité, l'inventaire des ressources, l'obtention des permis forestiers et le suivi de leur exploitation par des sociétés d'exploitation forestière et les communautés. Les attentes vis-à-vis du secteur privé méritent d'être clarifiées ainsi que les rôles et responsabilités du gouvernement en ce qui concerne l'assurance de la transparence, le suivi des efforts et des actions d'application de la loi. Lorsque les parties prenantes du secteur privé perçoivent le système comme ajoutant une couche supplémentaire de contrôle gouvernemental et réduisant leur flexibilité sans avantages supplémentaires tels qu'une meilleure efficacité en termes de temps et de coûts, elles peuvent résister et rejeter le système, comme cela a été le cas au Gabon.

Face à tous ces défis, il est utile de tirer des leçons et des expériences sur les facteurs de réussite et sur ce qui a fonctionné dans différents pays du bassin du Congo et dans d'autres pays d'Afrique, comme le système de traçabilité du bois en Tanzanie.

La section suivante présente un examen du système de traçabilité du bois mis en œuvre avec succès en Tanzanie par l'Agence des services forestiers de Tanzanie (TFS), afin d'identifier les leçons sur les approches, les processus et les outils qui pourraient être adaptés pour améliorer les systèmes d'information sur le bois et les modèles de traçabilité que les pays du bassin du Congo développent et déploient.



Bois découpé



Le directeur d'une scierie, région de l'Est, Cameroun.

REVUE DE RÉFÉRENCE DU SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ DU BOIS EN TANZANIE

DISPOSITIF DE TRAÇABILITÉ DU BOIS : APPAREILS
PORTABLES UTILISÉS POUR SUIVRE LES EXPÉDITIONS DE
BOIS DANS LE SECTEUR FORESTIER EN TANZANIE

L'utilisation de la technologie dans le développement des dispositifs de traçabilité pour divers produits est une tendance croissante dans la plupart des pays qui ringardise l'utilisation de systèmes manuels et sur papier (Figure 8).

Les systèmes de traçabilité numérisés améliorent la gestion des données, renforcent l'utilisation des ressources légales, facilitent les transactions transparentes et contribuent peut-être aussi à réduire les cas de corruption tout au long des chaînes commerciales.

Toutefois, l'utilisation de la technologie dans le développement des systèmes de traçabilité est un processus qui prend beaucoup de temps. Il faut du temps pour développer, piloter et appliquer un système, car celui-ci doit être intégré aux systèmes de gouvernance actuels du pays. Il faut surveiller et améliorer régulièrement le système pour résoudre le

dysfonctionnement des logiciels, améliorer son efficacité, rattraper l'évolution de la technologie, relever les défis et éventuellement accroître la portée et la profondeur du système au fur et à mesure de la révision des objectifs.

L'utilisation de la technologie dans les systèmes de traçabilité des produits forestiers n'est pas nouvelle.

Divers systèmes privés ou publics ont été expérimentés et mis en place dans plusieurs pays du monde. La Tanzanie, par le truchement de l'Agence des services forestiers de Tanzanie (TFS), comme d'autres agences forestières gouvernementales en Afrique, œuvre pour l'amélioration de la gestion des ressources forestières, et plus particulièrement pour améliorer les contrôles et le suivi de la production, de la transformation, du transport et de l'exportation de ces ressources. Pour

atteindre cet objectif, la Tanzanie a étudié et expérimenté différentes approches pour suivre les produits forestiers.

En 2016, la TFS, en tant que principal dépositaire gouvernemental des ressources forestières du pays, en collaboration avec TRAFFIC, a expérimenté l'utilisation d'appareils portables pour suivre le transport des produits forestiers dans la chaîne d'approvisionnement.

Grâce à une série de phases pilotes et au soutien de nombreuses parties prenantes y compris le Programme forestier régional du WWF, le Ministère des Affaires étrangères de la Finlande à travers son soutien à TRAFFIC via le Forum des ressources naturelles de la Tanzanie (TNRN), la fondation Arcadia par le biais de son soutien financier au projet ReTTA de TRAFFIC), la TFS a expérimenté et adopté un système de traçabilité du bois (communément appelé Timber Tracker ou système de suivi des grumes) pour l'ensemble du pays.

Le *Timber tracker*, ainsi nommé parce qu'il s'est d'abord focalisé sur le suivi du bois avant d'intégrer d'autres produits forestiers, est un système électronique développé et installé sur des appareils portables, communément appelés dispositifs points de vente (POS), fonctionnant comme une application mobile (Figure 9). Le système de suivi du bois

comporte deux composantes principales : le portail web et l'application mobile (application de suivi du bois). Ces applications sont intégrées au système d'information sur la gestion des ressources forestières (FREMIS), un système développé par la TFS pour améliorer la gestion des ressources forestières.

Le suivi commence au stade du transport, lorsque l'exploitant forestier a reçu un permis de récolte auprès de l'agent forestier du district, a procédé à la récolte des arbres autorisés et est prêt à transporter la cargaison hors de la forêt vers sa destination.

Pour transporter le lot, l'exploitant forestier a besoin d'un permis de transit (PT) que le conservateur de district délivre dans les bureaux de district TFS respectifs.

Le permis de transit est délivré par l'intermédiaire du système FREMIS du TFS, qui fournit les informations aux dispositifs de suivi du bois (un POS) aux postes de contrôle situés le long des routes de ravitaillement.

Au bureau de district TFS, le négociant reçoit une version imprimée du PT qu'il doit présenter au personnel du poste de contrôle concerné lors d'un contrôle de conformité. Cependant, le personnel du poste de contrôle ne se fie pas nécessairement à la fiche imprimée fournie par l'opérateur pour accéder aux informations



La TFS
a expérimenté et
adopté un système
de traçabilité
du bois pour
l'ensemble du pays

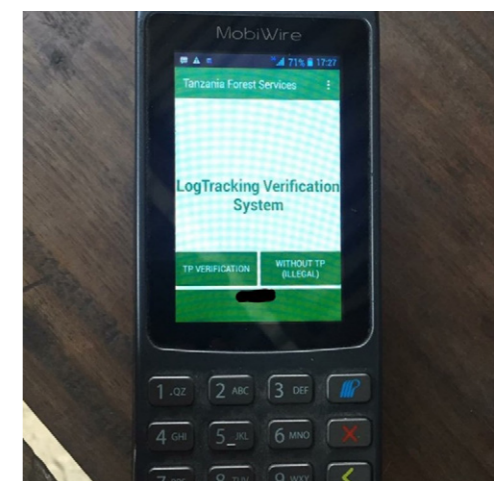
FIGURE 8

Un registre de contrôle utilisé pour collecter les données relatives aux cargaisons aux postes de contrôle



FIGURE 9

Dispositif de traçabilité du bois (Dispositif point de vente)



relatives à la cargaison et au PT. Le personnel du poste de contrôle n'a besoin de l'imprimé que pour scanner le code QR¹² pour vérifier le PT, signer et écrire un code de vérification après l'inspection comme preuve que la cargaison a été contrôlée.

Après avoir scanné le code QR, le personnel du poste de contrôle vérifie la cargaison pour s'assurer que la cargaison est identique à celle enregistrée dans le PT et à celle qui est affichée sur l'appareil. De cette façon, il est facile d'identifier les produits non déclarés, les surcharges, les documents falsifiés, etc.

Après l'inspection, l'agent prend des photos du camion et de la cargaison de différents côtés à l'aide de l'appareil et valide l'autorisation par le biais de l'appareil pour obtenir le code qui est inscrit sur le PT imprimé. Le camion est alors autorisé à poursuivre son voyage jusqu'au prochain poste de contrôle ou jusqu'à sa destination s'il a déjà franchi le dernier poste de contrôle.

L'opérateur est tenu de passer par tous les postes de contrôle désignés sur le PT. Les postes de contrôle requis sont sélectionnés par le conservateur de district lors de la délivrance du PT, et ce choix oriente l'itinéraire que

l'opérateur doit emprunter pour atteindre sa destination.

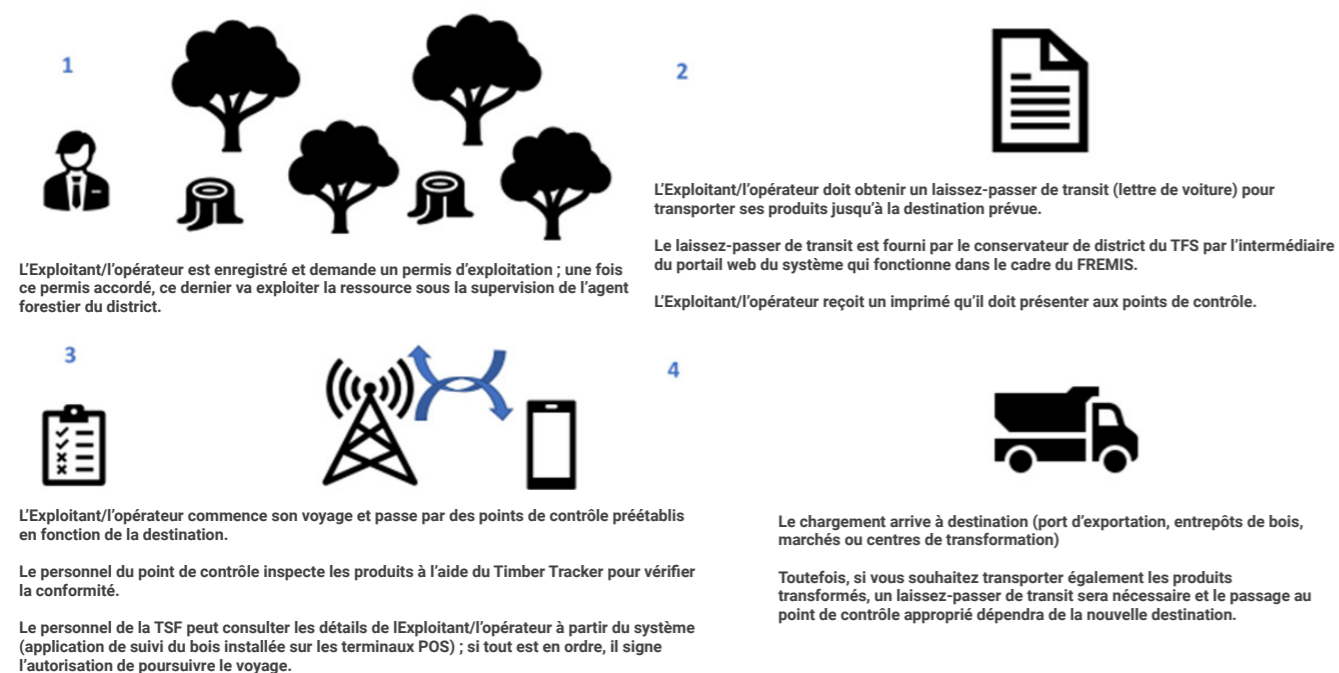
Si l'opérateur ou le transporteur contourne l'un des postes de contrôle, il sera immédiatement identifié puisque les rapports d'inspection sont directement accessibles au siège et consultés de manière transparente par tous les agents tout au long de l'itinéraire concerné.

LE TIMBER TRACKER DE LA TFS, UNE RÉUSSITE NATIONALE EN MATIÈRE DE TRAÇABILITÉ DU BOIS

Le timber tracker s'impose comme un système champion au sein du continent africain ; c'est l'un des systèmes de traçabilité les plus réussis et les plus acceptés dans le secteur forestier. Le système a été expérimenté de 2016 à 2018 et adopté à la fin de 2019 par le gouvernement pour une utilisation à l'échelle nationale. Au cours de la première année de mise en œuvre, le système a déjà connu un succès prometteur et continue d'être utilisé par le gouvernement comme le principal moyen de contrôler et de surveiller l'exploitation du bois en Tanzanie.

Le diagramme suivant résume le processus de traçabilité du bois en Tanzanie par le biais du système de suivi du bois.

Présentation illustrée du processus de tracking



LEÇONS APPRISSES DE LA TANZANIE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME GOUVERNEMENTAL EFFICACE DE TRAÇABILITÉ DE BOIS

La section suivante examine certaines caractéristiques du système tanzanien, leurs avantages et les leçons à tirer pour développer un système efficace de traçabilité du bois géré par le gouvernement.

APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT PROGRESSIVE

La TFS a développé le système de traçabilité du bois par une série de petites étapes visant à résoudre des problèmes spécifiques et à tirer parti des opportunités offertes par l'évolution des technologies.

La première étape a consisté à introduire un système de traçabilité du bois basé sur ordinateur de bureau, mis en œuvre en Tanzanie par la TFS. Le système a subi un certain nombre de modifications et d'adaptations à chaque étape de son développement. En fonction du gouvernement intéressé, de la sophistication de ses propres systèmes et de ses perspectives d'intégration, certaines des étapes de l'approche peuvent être regroupées, voire carrément sautées.

DES TECHNOLOGIES RENTABLES ET PRATIQUES

La TFS a adopté une approche pratique qui a commencé par l'utilisation de technologies peu coûteuses pour résoudre les problèmes les plus élémentaires et qui s'est progressivement enrichie de nouvelles fonctionnalités grâce à des technologies plus abordables. De l'ordinateur de bureau et du panneau solaire au

MobiPrints, le coût d'équipement d'un poste de contrôle de traçabilité a été divisé presque par sept, tandis que les fonctions et la facilité d'utilisation se sont grandement améliorées.

ACCÈS AUX RAPPORTS D'INSPECTION D'AUTRES POSTES DE CONTRÔLE

Cette option permet au personnel du poste de contrôle d'accéder au rapport d'inspection des postes de contrôle précédents, ce qui permet d'identifier un opérateur ou un transporteur qui aurait sauté ou contourné un poste de contrôle. Les informations sont envoyées par Internet. Le rapport du poste de contrôle est visible tout au long de la chaîne et au siège, ce qui accroît la transparence tout au long de la chaîne de ravitaillement. Cela oblige automatiquement les opérateurs ou les transporteurs à passer par chaque poste de contrôle désigné pour l'inspection.

ACCÈS AUX DONNÉES EN TEMPS RÉEL AU NIVEAU CENTRAL

Le fait que les données soient accessibles immédiatement au niveau central rend le personnel des postes de contrôle prudent et efficace, d'autant plus que le système enregistre le temps pris pour chaque inspection, ce qui réduit les risques de discussions et de négociations prolongées. Un avantage crucial est que le siège peut facilement obtenir des rapports sur le nombre de camions qui sont passés par les postes de contrôle, les produits, les volumes, les rapports d'inspection (acquittés, amendés ou

mises en fourrière, etc.), les dates et l'heure de chaque inspection qui peuvent être vérifiés pour détecter les divergences, des alertes et des mouvements de bois suspects, tout en collectant des données et des enregistrements de qualité pour produire des tendances, des graphiques, des valeurs, etc. qui sont utilisés pour l'analyse des politiques de développement.

Les informations ne sont pas saisies dans les appareils. Un écran tactile et la sélection d'options permettent de gagner du temps et de réduire les erreurs humaines.

Pour gagner du temps et réduire les erreurs humaines lors d'un contrôle de conformité, le système contient déjà les informations clés, de sorte que l'inspecteur au poste de contrôle n'a pas besoin de saisir des informations supplémentaires, mais plutôt de choisir parmi les options fournies par un écran tactile. Le seul incident qui nécessiterait la saisie d'informations sur les appareils est le cas où un opérateur ou un transporteur présenterait une irrégularité (comme des produits non déclarés ou une surcharge de produits non payés). Cela réduit les erreurs de saisie dans les statistiques gouvernementales. Cela augmente également l'efficacité pour les opérateurs ou transporteurs, ce qui les encourage à se conformer aux exigences.

PHOTOS DES CARGAISONS ACCOMPAGNANT LES DONNÉES

La prise des photos des cargaisons à chaque poste de contrôle permet au gestionnaire des données ou toute personne effectuant des analyses de détecter facilement si la

cargaison a été déchargée ou reballée le long de la chaîne pendant le transport en vérifiant les vérifiant les images. Ainsi, toute activité suspecte peut être détectée et l'emplacement exact localisé. De même, les images constituent des preuves de la cargaison qui peuvent être facilement récupérées si elles sont nécessaires dans le cadre d'une procédure judiciaire.

ADHÉSION POLITIQUE ET APPROPRIATION INSTITUTIONNELLE

La numérisation du système de traçabilité est difficile non seulement parce qu'elle demande du temps, mais aussi parce qu'elle nécessite des ressources matérielles et humaines ainsi que de l'énergie pour surmonter la résistance au changement du statu quo due aux intérêts particuliers, à la corruption et à l'inertie des habitudes.

CONCLUSION SUR LE SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ DU BOIS TFS

Le développement et le déploiement du système de traçabilité du bois TFS permettent de tirer des leçons sur les approches, les processus et les modèles utilisés pour surmonter des défis similaires à ceux auxquels les pays du bassin du Congo sont confrontés dans le développement de systèmes d'information, de contrôle et de suivi du bois. La mise en place du système TFS a suivi une approche pragmatique progressive, mettant à contribution plusieurs modifications et adaptations à chaque étape de son développement.

La volonté du gouvernement est essentielle pour obtenir son adhésion et son appropriatio

n de l'initiative. Les considérations clés pouvant assurer le succès d'autres systèmes sont la capacité du système à résoudre des problèmes simples mais pratiques tels que l'efficacité des données, l'assurance d'une adhésion politique par des résultats concrets immédiats, tels

qu'un système efficace de traçabilité simplifié, des technologies essentielles faciles à utiliser et abordables telles que des panneaux solaires et des dispositifs de poste de vente multifonctions personnalisés.

CONCLUSION

Les pays du bassin du Congo sont confrontés à une augmentation des taux de déforestation et de l'exploitation illégale des forêts. Cette évaluation a fourni un aperçu de la situation dans la région du bassin du Congo en ce qui concerne les efforts fournis par les gouvernements et les autres parties prenantes de la région pour développer des systèmes de traçabilité visant à améliorer les contrôles et la surveillance du commerce du bois. L'étude théorique et les recherches documentaires n'ont pu fournir que certaines informations telles que le type de systèmes de traçabilité utilisés par les pays de la région, son niveau de développement et les parties prenantes. Un atelier ciblé réunissant des parties prenantes choisies parmi les gouvernements, le secteur privé, les systèmes de certification, le monde universitaire et d'autres ONG a fourni des informations supplémentaires sur les tentatives de développement de systèmes de traçabilité dans la région et les défis auxquels sont confrontées les parties prenantes. Les examens et les évaluations des systèmes de traçabilité dans la région pourraient encore être améliorés car le projet n'a pas pu accéder à toutes les informations pertinentes nécessaires telles que les détails de la chaîne de possession. Malgré ces défis, ce rapport tente de fournir des descriptions, des leçons apprises et des exemples qui peuvent être utilisés comme références, sur les efforts visant à améliorer le suivi du commerce du bois en utilisant des systèmes de traçabilité. Le rapport fournit également des informations sur les forces, les faiblesses et les lacunes d'autres systèmes qui ont été mis en œuvre avec succès, et ce qui pourrait être le système de meilleures pratiques que le Cameroun et la République du Congo devraient avoir pour compléter le travail qui est en cours dans le cadre du système LAS dans le cadre de l'APV-FLEGT.

Le rapport fournit également des caractéristiques du système de suivi du bois mis en œuvre en Tanzanie, qui revient sur l'outil que le gouvernement tanzanien a mis en place pour résoudre des problèmes similaires. Cela fournit un exemple des caractéristiques utiles et de la logique du développement d'un système de traçabilité électronique qui a le potentiel d'améliorer la transparence et l'efficacité du contrôle et de la surveillance du commerce du bois dans le but de lutter contre l'illégalité, d'augmenter les revenus et de soutenir la durabilité.

Le système de traçabilité du bois mis en œuvre par la TFS en Tanzanie a été développé en utilisant une approche progressive qui a permis une forte appropriation du système par le gouvernement tout au long du processus, tout en évitant de submerger le trésor public d'énormes demandes de ressources sans que les résultats des financements précédents ne soient visibles. Le système a subi un certain nombre de modifications et d'adaptations à chaque étape de son développement. Il a été rendu entièrement opérationnel sur le territoire national en un temps record (trois ans) grâce à des outils abordables et totalement adaptés aux besoins du pays, tels que les dispositifs de poste de vente Mobi-print à faible coût pour la plate-forme mobile. Compte tenu du fait que la plupart des pays du Bassin du Congo continuent de développer ou de tester leurs systèmes après plus de 10 ans d'essai nécessitant d'énormes financements, l'approche TFS s'impose comme un modèle pertinent à exploiter. Le cas du Gabon confirme l'efficacité d'une approche progressive pilotée en interne, mais ne peut servir de référence pour les autres pays du Bassin du Congo, n'ayant pas encore été déployée sur toute l'étendue du territoire gabonais.



Bois dans une entreprise d'exploitation forestière certifiée FSC, Région de l'Est, Cameroun

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Brazzaville Declaration to Address Illegal Timber Trade, <http://sdg.iisd.org/news/brazzaville-declaration-to-address-illegal-timber-trade/>
- Browne, C., Kelly, C. L., & Pilgram Carl. (2022). Illegal Logging in Africa and Its Security Implications. Africa Center for Strategic Studies - Spotlight. Retrieved September 15, 2022, from <https://africacenter.org/spotlight/illegal-logging-in-africa-and-its-security-implications/>
- Butler, R. (2020a). Deforestation: facts, figures, and pictures, Mongabay, <https://rainforests.mongabay.com/deforestation/>, viewed September 2020
- Butler, R. (2020b). The Congo Rainforest, Mongabay¹³, <https://rainforests.mongabay.com/congo/#>, viewed April 2020
- de Wasseige, C., Tadoum, M., Eba'a Atyi, R., & Doumenge, C. (Eds.). (2015). The Forests of the Congo Basin - Forests and climate change, 2015th edn, Belgium: Weyrich Edition. Retrieved from <http://www.observatoire-comifac.net/>
- Déclaration de Brazzaville, http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/newsroom/docs/Brazza_FR_2013.pdf
- Duhesme, C. (2012). Présentation Générale du Processus FLEGT et APV FLEGT au Congo. In Projet d'appui à la mise en conformité du système de traçabilité de l'entreprise dans le cadre de la mise en oeuvre de l'APV FLEGT Congo. Pointe Noire, Congo.
- Ending corruption, improving forest governance: why it matters, <https://www.fern.org/publications-insight/ending-corruption-improving-forest-governance-why-it-matters-2064/>
- FAO. (2013). African countries agree to curb illegal timber trade in the Congo Basin, FAO, <http://www.fao.org/news/story/en/item/203295/icode/>, viewed in May 2020
- FAO. (2017). Food Traceability Guidance, FAO, <http://www.fao.org/3/i7665e/i7665e.pdf>, viewed in June 2020
- FAO/CIFOR. (2018). State of the timber sector in Central African Republic (2016) – Report, by Paolo Omar Cerutti, Joseph Désiré Mbangolo, Gaston Prosper Nakoe, Marc Vandenhoute, Didier Hubert. Bogor, Indonesia. <https://www.fao.org/3/i8596en/i8596en.pdf>, viewed February 2022
- FAO -EU Flegt, <http://www.fao.org/in-action/eu-fao-flegt-programme/from-the-field/stories-details/ar/c/409968/>
- Gestion forestière : brouille entre le Cameroun et l'Union européenne sur le Sigif II , <https://www.stopblablacam.com/politique/0104-6306-gestion-forestiere-brouille-entre-le-cameroun-et-l-union-europeenne-sur-le-sigif-ii>
- Global Witness. (2015). Blood Timber - How Europe Helped Fund War in the Central African Republic. <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/forests/bloodtimber/>
- Gorillas in the Congo: Discovering One of the World's Most Threatened Species, <https://www.zegrahm.com/blog/gorillas-congo-discovering-one-worlds-most-threatened-species>
- Grant J., Freitas B. and Wilson T. (2021). Traceability systems: Potential tools to deter illegality and corruption in the timber and fish sectors?, TNRC Topic Brief, <https://www.worldwildlife.org/pages/tnrc-topic-brief-traceability-systems-potential-tools-to-deter-illegality-and-corruption-in-the-timber-and-fish-sectors>
- INTRACEN. (2015). Traceability in Food and Agricultural Products. International Trade Centre. Bulletin No. 91/2015. http://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Exporters/Exporting_Better/Quality_Management/Redesign/EQM%20Bulletin%2091-2015_Traceability_FINAL%2014Oct15_web.pdf.
- Luijken, T., and Martini, M. (2014). The role of technology in reducing corruption in public procurement, Transparency International, https://www.transparency.org/files/content/corruptionqas/The_role_of_technology_in_reducing_corruption_in_public_procurement_2014.pdf
- Mahonghol, D., Cheteu, L. B., Ngeh, P., Ringuet, S., & Chen, H. K. (2016). Evaluation de la mise en oeuvre du système de traçabilité du bois au Cameroun, Yaoundé, Cameroun et Cambridge, Royaume-Uni: TRAFFIC. Retrieved from <https://www.traffic.org/site/assets/files/1340/evaluation-implementation-timber-tracing-system-french.pdf>
- Mahonghol, D., Outhwaite, W., & Momballa-Mbun, C. (2021). Timber Trade Trends in Central Africa 2007-2017: Cameroon, Democratic Republic of Congo, Gabon and Republic of the Congo, Unpublished internal TRAFFIC Report.
- Masa Angono, J. A. (2022). Presentación del sistema de trazabilidad de la madera. In Atelier de révision des systèmes de traçabilité du bois en Afrique centrale., Douala, Cameroun.
- Ossebi, A. B. (2022). Système informatisé de vérification de la légalité de bois en République du Congo (SIVL). In Atelier de révision des systèmes de traçabilité du bois en Afrique centrale., Douala, Cameroun.
- Pool Technique – SIGIF. (2022). Système Informatique de Gestion des Informations Forestières (SIGIF 2). In Atelier de révision des systèmes de traçabilité du bois en Afrique centrale., Douala, Cameroun.
- Position of European Partners on SIGIF 2 in Cameroon, <https://pfbc-cbfp.org/news-partner/SIGIF-2-Eng.html>
- Preferred by Nature. (2021). Timber Legality Risk Assessment - Equatorial Guinea. Country Risk Assessments, Version 1.(September). Retrieved from <https://preferredbynature.org/file/30935/download?token=nYv0NQfH>
- Rhodes, W. M., Allen, E. P., & Callahan, M. (2006). Illegal Logging: A Market-Based Analysis of Trafficking in Illegal Timber, W. M., Allen, E. P., & Callahan, M. (2006). Illegal Logging: A Market-Based Analysis of Trafficking in Illegal Timber. HYPERLINK "https://www.ojp.gov/pdffiles1/nij/grants/215344.pdf" Contract # 2004 TO 164. <https://www.ojp.gov/pdffiles1/nij/grants/215344.pdf>
- UNEP-WCMC. (2020). Republic of the Congo country overview to aid implementation of the EUTR, https://ec.europa.eu/environment/forests/pdf/EUTR%20country%20overview_Republic%20of%20Congo%20_November%202020_EN.pdf
- World Resources Institute, Open Timber Portal, <https://www.opentimberportal.org>

NOTES EN FIN D'OUVRAGE

- ¹<https://www.worldwildlife.org/places/congo-basin>
- ²<https://www.zegrahm.com/blog/gorillas-congo-discovering-one-worlds-most-threatened-species>
- ³<http://www.fao.org/news/story/en/item/203295/icode/>
- ⁴https://cases.open.ubc.ca/illegal-logging-in-cameroon/#cite_ref-China_9-1
- ⁵L'IPC évalue la perception de la corruption du secteur public d'un pays sur une échelle de 0 à 100, où zéro signifie très corrompu et 100 très propre. Sur la base de ces scores, les pays évalués sont classés, les moins corrompus en premier et les plus corrompus en dernier, 179 pour 2020 étant donné que deux pays avaient le même score au bas de l'échelle..
- ⁶<https://www.transparency.org/en/cpi/2020/index/nzl>
- ⁷http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/newsroom/docs/Brazza_FR_2013.pdf
- ⁸<https://www.worldwildlife.org/pages/tnrc-topic-brief-traceability-systems-potential-tools-to-deter-illegality-and-corruption-in-the-timber-and-fish-sectors>
- ⁹Pour cette conversion FCFA/USD, nous avons utilisé le taux de change interbancaire sur oanda.com du vendredi 31 décembre 2021 qui était de 0,002.
- ¹⁰NEPCon a changé son nom pour devenir Preferred by Nature à partir du 1er octobre 2020.
- ¹¹<https://apvflegtcongo.com/>
- ¹²Le code QR (code à réponse rapide) est un code-barres matriciel, une étiquette optique lisible par machine qui contient des informations sur l'objet auquel elle est attachée.
- ¹³Mongabay est une plateforme à but non lucratif d'information sur les sciences de l'environnement et la conservation
- ¹⁴www.traffic.org
- ¹⁵Traceability – a system to track a product from production to consumption
- ¹⁶www.traffic.org
- ¹⁷Traçabilité – système permettant de suivre un produit de la production à la consommation

PROVENANCE D'IMAGES

Cover	Brent Stirton / Getty Images / WWF-UK
2	Lasima Nzao
6	Brent Stirton / Getty Images / WWF-UK
13	A. Walmsley / TRAFFIC
14	Brent Stirton / Getty Images / WWF-UK
12	Diana Rudenko / WWF
14	Katrina Mole / TRAFFIC
16	Brent Stirton / Getty Images
19	A. Walmsley / TRAFFIC
22	WWF / Mike Goldwater
25	Marat Assanov / Flickr
29	Allen Mgaza / TRAFFIC
32	Brent Stirton / Getty Images / WWF-UK
36	Brent Stirton / Getty Images / WWF-UK
49	Brent Stirton / Getty Images / WWF-UK

ANNEX I:

BIBLIOGRAPHIE DES RESSOURCES UTILISEES DANS CETTE ETUDE

- African countries agree to curb illegal timber trade in the Congo Basin, <http://www.fao.org/news/story/en/item/203295/icode/>
- Brazzaville Declaration to Address Illegal Timber Trade, <http://sdg.iisd.org/news/brazzaville-declaration-to-address-illegal-timber-trade/>
- Déclaration de Brazzaville, http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/newsroom/docs/Brazza_FR_2013.pdf
- Ending corruption, improving forest governance: why it matters, <https://www.fern.org/publications-insight/ending-corruption-improving-forest-governance-why-it-matters-2064/>
- FAO -EU Flegt, <http://www.fao.org/in-action/eu-fao-flegt-programme/from-the-field/stories-details/ar/c/409968/>
- Food Traceability Guidance , <http://www.fao.org/3/i7665e/i7665e.pdf>
- Gestion forestière : brouille entre le Cameroun et l'Union européenne sur le Sigif II, <https://www.stopblablacam.com/politique/0104-6306-gestion-forestiere-brouille-entre-le-cameroun-et-l-union-europeenne-sur-le-sigif-ii>
- Gorillas in the Congo: Discovering One of the World's Most Threatened Species, <https://www.zegrahm.com/blog/gorillas-congo-discovering-one-worlds-most-threatened-species>
- <https://agence-foretbois.com/>
- <https://documents1.worldbank.org/curated/pt/953411468247222111/pdf/930890AM0FRENCOBox385394B00PUBLIC0.pdf>
- <https://gabon-quotidien.com/gabon-filiere-bois-stminef-entre-en-action-a-kango/>
- <https://lalibreville.com/en-partenariat-avec-long-americaenne-environmental-investigation-agency-et-la-fondation-code4nature-le-gabon-met-en-place-un-systeme-innovant-et-exigeant-de-tracabilite-des-prod/>
- <https://www.7sur7.cd/sigef-eradiquer-fraude-production-commercialisation>
- <https://www.apvrca.org/>
- <https://www.conjonctureseconomiques.net/2022/01/21/gabon-a-quelques-mois-du-lancement-officiel-du-systeme-informatique-de-tracabilite-du-bois-le-ministre-des-forets-senquiert-de-letat-de-sa-mise-en-oeuvre/>
- http://www.itto.int/files/itto_project_db_input/2773/Technical/F-PPD-62-02-R1-M-Project-Proposal.pdf
- https://www.itto.int/files/user/mis/MIS_1-15_Oct2021.pdf
- <https://www.rse-et-ped.info/rd-congo-le-gouvernement-lance-le-pcpcb-programme-de-controle-de-la-production-et-de-la-commercialisation-des-bois-pour-renforcer-la-tracabilite-des-bois-et-la-gouvernance-du-secteur/>
- <https://sivl.forets.gouv.cg>
- <https://www.sgs.fi/.../sgs-gis-forestry-legal-trace-brochure.pdf>
- <https://www.sgs.pt/~media/Global/Documents/Case%20Studies/SGS-RDC-FMP-Contract%20Profile-A4-EN-V1.pdf>
- <https://www.tfs.go.tz/>
- NEPCOn Timber Legality risk assessment, Equatorial Guinea 2020 <https://preferredbynature.org/sourcinghub/timber/timber-equatorial-guinea>
- Position of European Partners on SIGIF 2 in Cameroon, <https://pfb-cbfp.org/news-partner/SIGIF-2-Eng.html>
- Republic of the Congo Country Overview to aid implementation of the EUTR, https://ec.europa.eu/environment/forests/pdf/EUTR%20county%20overview_Republic%20of%20Congo%20_November%202020_EN.pdf
- Timber Legality Risk Assessment 2021 – Equatorial Guinea <https://preferredbynature.org/file/30935/download?token=nYv0NQfH>
- World Resources Institute, Open Timber Portal <https://www.wri.org/initiatives/open-timber-portal>
- www.minfof.cm

ANNEX II(a):

QUESTIONS D'ORIENTATION POUR LES CONSULTATIONS (VERSION ANGLAISE)

Guiding questions to explore the experience of timber tracking approaches in the Congo Basin countries

Background

TRAFFIC¹⁴ is a leading non-governmental organisation working globally on trade in wild animals and plants in the context of both biodiversity conservation and sustainable development with a mission of ensuring trade in wild plants and animals is not a threat to the conservation of nature.

TRAFFIC is currently compiling and analysing the timber trade traceability¹⁵ approaches used by the Congo Basin countries, to collect lessons, identify gaps and challenges, and provide recommendations on the best approaches. This assignment is co-supported by NORAD and the Reducing Trade Threats to Africa's wild species and ecosystems (ReTTA) project funded by Arcadia—a charitable fund of Lisbet Rausing and Peter Baldwin.

TRAFFIC will prepare a short report that will be shared and validated with the government agencies in the respective countries. The report will not be published but used to inform future interventions and support.

Consent

Your participation in this assessment is voluntary and all information you provided will be used only for this assessment. Please indicate whether you would like or not be treated as an anonymous contribution.

Treat my contribution anonymous (*Please tick in the box*): Yes, treat me anonymous No need

Question

Part I: Personal particulars:

Name (Optional)

Country: Office:

Title: Duration you have worked with the institution:

Are your job responsibilities related to forestry management or conservation? Yes /No

Part II: Timber traceability

Is there any timber trade traceability system currently implemented in your country?

Yes No

If Yes,

1. What timber trade traceability systems are currently in place? (Please elaborate covering products, supply chain, locations, institutions, etc.)
2. Could you briefly explain how the system operates? (Important hints: What documents are required to allow the trade? Are they recorded in the traceability)

system? Are they validated by an authorised person? If so who and from what agency? What form are they recorded (number, photo, etc.?)

Is there any material written about the system? (Yes / No)

Can you share? (Yes / No)

3. Is the system manually operated, digitally or a mix?
4. Where are the servers located if the system is a digital system?
5. For how long have you (your country/agency) been using the current system?
6. Can you tell us the strength of the system?
7. Are there any challenges or gaps with the current system that is being used for timber trade traceability?
8. Who introduced the system?
9. Do you have any suggestions for the improvement of the system? Can you elaborate, please?

If No,

1. Were there any pilots of the timber trade traceability system before?
2. How many systems were piloted before?
3. Can you elaborate or share information on any of these pilots?
4. Who introduced the systems?
5. What were the challenges with the piloted system?
6. Was there political support to establish or pilot those systems?
7. Are there any plans or initiatives to introduce a timber traceability system in your country?
 - a. If yes,
 - i. when will it be initiated or piloted?
 - ii. Where will it be implemented or piloted
 - iii. and by whom?

ANNEX II(b): QUESTIONS D'ORIENTATION POUR LES CONSULTATIONS (VERSION FRANÇAISE)

Questions indicatives pour explorer l'expérience des initiatives de suivi/traçabilité des bois dans les pays du Bassin du Congo

Contexte

TRAFFIC¹⁶ est la principale organisation non gouvernementale travaillant au niveau mondial sur le commerce des espèces animales et végétales sauvages dans le contexte de la conservation de la biodiversité et du développement durable, avec une mission de veiller à ce que ce commerce ne constitue pas une menace pour la conservation de la nature.

TRAFFIC est en train de compiler et d'analyser les approches de traçabilité¹⁷ du commerce du bois, utilisées par les pays du Bassin du Congo, afin de recueillir les leçons apprises, d'identifier les lacunes et les défis, et de fournir des recommandations sur les meilleures approches. Ce travail est co-financé par l'Agence Norvégienne de Développement (NORAD) et le projet ReTTA (*Reducing Trade Threats to Africa's wild species and ecosystems* entendez 'Réduire les menaces commerciales pesant sur les espèces sauvages et les écosystèmes d'Afrique') financé par Arcadia, un fonds caritatif de Lisbet Rausing et Peter Baldwin.

TRAFFIC préparera un bref rapport qui sera partagé et validé avec les agences gouvernementales dans les pays respectifs. Le rapport ne sera pas publié mais sera utilisé pour informer les interventions futures et soutenir les activités de l'organisation.

Consentement

Votre participation à cette évaluation est volontaire et toutes les informations que vous allez fournir seront utilisées uniquement pour cette les besoins de cette évaluation. Veuillez indiquer si vous souhaitez ou non que votre contribution soit traitée de manière anonyme.

Traiter ma contribution de manière anonym (veuillez cocher la case correspondante):

Oui, traitez-moi anonymement Pas besoin

Questions

Partie I : Informations personnelles

Noms (facultatif) :

Pays : Agence :

Titre : Durée de votre travail avec l'institution :

Les responsabilités de votre poste sont-elles liées à la gestion ou à la conservation des forêts ?

Oui /Non

Partie II : Traçabilité du bois

Existe-t-il un système de traçabilité du commerce du bois actuellement mis en œuvre dans votre pays

ANNEX IV: STRUCTURE DE LA MATRICE D'INFORMATION (VERSION FRANÇAISE)

<p>Contexte TRAFFIC est une organisation non gouvernementale de premier plan qui œuvre à l'échelle mondiale sur le commerce des animaux et des plantes sauvages dans le but d'assurer la conservation de la biodiversité et le développement durable. Sa mission est d'assurer que le commerce des plantes et des animaux sauvages ne constitue pas une menace pour la conservation de la nature.</p> <p>En ce moment, TRAFFIC est en train de compiler et d'analyser les approches de traçabilité du commerce du bois utilisées par les pays du Bassin du Congo, afin de recueillir les leçons, d'identifier les lacunes et les défis, et de faire des recommandations sur les meilleures approches.</p> <p>Cette mission est co-soutenue par NORAD et par le Projet de Réduction des menaces d'origine commerciale pesant sur les espèces sauvages en Afrique (ReTTA) financé par Arcadia - un fonds caritatif de Lisbet Rausing et de Peter Baldwin.</p>	
<p>Définitions des termes:</p> <p>Traçabilité La FAO définit la traçabilité comme la capacité à discerner, à identifier et à suivre le mouvement d'un produit à travers toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution. Il s'agit simplement de la capacité de suivre un produit (dans ce cas, les produits du bois, par exemple les grumes, le bois scié, le contreplaqué, les placages, les moulures, etc.) de la récolte jusqu'au marché/destination.</p> <p>Systèmes de traçabilité obligatoires et volontaires (D'après https://www.worldwildlife.org/pages/trnc-topic-brief-traceability-systems-potential-tools-to-deter-illegality-and-corruption-in-the-timber-and-fish-sectors) Les systèmes de traçabilité obligatoires sont légalement sollicités par les gouvernements, et peuvent ou non s'appliquer à tous les produits forestiers tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les systèmes de traçabilité volontaires sont gérés par des entreprises privées dont les utilisateurs sont souvent situés vers la fin des chaînes d'approvisionnement dans les pays consommateurs, et dans la plupart des cas, ils ne sont pas obligatoires.</p>	
<p>Pays (sélectionnez les options)</p>	
<p>Existe-t-il un système de traçabilité disponible ou en cours d'expérimentation dans le pays ? (Sélectionnez une option)</p>	
<p>Donnez le nom du système s'il a un nom officiel.</p>	
<p>Catégorie (obligatoire ou volontaire) (Sélectionnez une option)</p>	
<p>Quel est son statut opérationnel ? (Sélectionnez une option)</p>	
<p>Quand a-t-il été mis en œuvre ? (Remplissez les détails)</p>	
<p>Type de système (manuel, numérique ou mixte)</p>	
<p>Quels sont les équipements utilisés dans le système ? (téléphones portables, dispositif points de vente, ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, GPS, etc.)</p>	
<p>Combien de postes de contrôle existe-t-il au total dans le pays ?</p>	
<p>Combien de bureaux ou de postes de contrôle utilisent le système ?</p>	
<p>Quelles sont les modalités d'hébergement du système ? (Par le gouvernement ou par une entreprise privée)</p>	
<p>Qui sont les principaux dépositaires du système ? (Agences, institutions, communauté, secteur privé, ONG), Décrivez brièvement leurs rôles ?</p>	
<p>Quel type de données est saisi par le système ?</p>	
<p>Quel segment de la chaîne d'approvisionnement est couvert par le système ? <i>(Récolte du bois (par exemple, de la souche au bassin de flottage ou à la limite du permis forestier), transport (par exemple, de la limite de la forêt au premier point de transformation), transformation (par exemple, de la scierie à l'exportation ou à la transformation supplémentaire), importation (par exemple, des douanes à la scierie), exportation (par exemple, de la transformation à la douane, de la souche à la douane), consommation).</i></p>	
<p>Quels sont les avantages tirés de l'utilisation du système ?</p>	
<p>Quelles sont les difficultés rencontrées jusqu'à présent dans la mise en œuvre du système ?</p>	
<p>Suggestions pour améliorer le système</p>	
<p>Autres informations supplémentaires (par exemple, qui a introduit le système, qui a soutenu son développement, les éventuels partenaires de déploiement et de mise en œuvre... ?)</p>	
<p>Documents connexes et liens vers des ressources en ligne</p>	

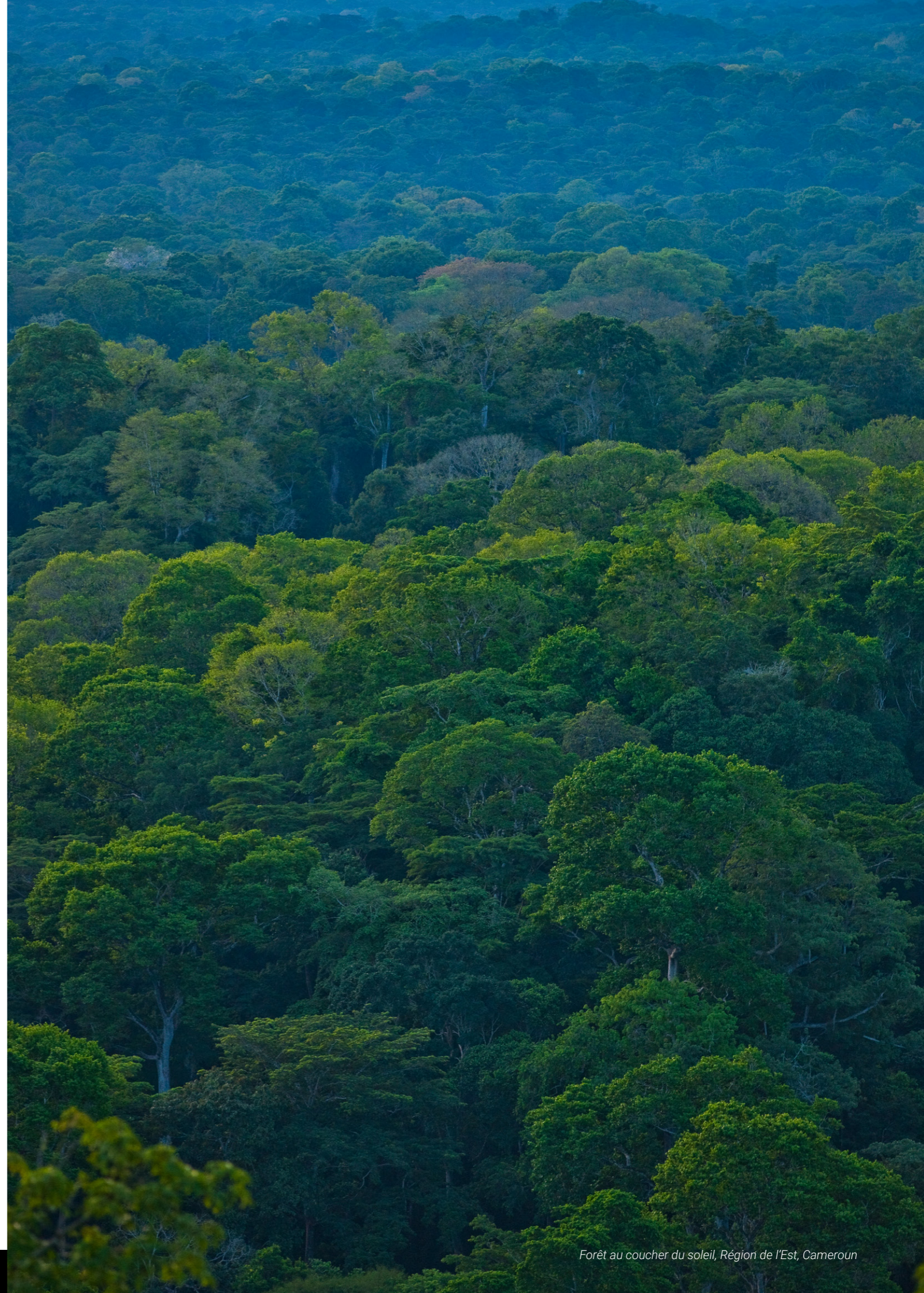
STRUCTURE DE LA MATRICE D'INFORMATION (VERSION ANGLAISE)

Traceability system matrix form															
Background															
TRAFFIC is a leading non-governmental organisation working globally on trade in wild animals and plants in the context of both biodiversity conservation and sustainable development with a mission of ensuring trade in wild plants and animals is not a threat to the conservation of nature.															
TRAFFIC is currently compiling and analysing the timber trade traceability approaches used by the Congo Basin countries, to collect lessons, identify gaps and challenges, and provide recommendations on the best approaches.															
This assignment is co-supported by NORAD and the Reducing Trade Threats to Africa's Wild Species and Ecosystems (ReTTA) project funded by Arcadia—a charitable fund of Lisbet Rausing and Peter Baldwin.															
Definition of terms															
TRAFFIC defines traceability as the ability to discern, identify and follow the movement of a product through all stages of production, processing and distribution. It is simply referred to as an ability to track a product (timber products in this case, e.g. logs, sawn timber, plywood, veneers, mouldings, etc.) from harvest to the market/destination.															
Mandatory versus Voluntary traceability systems (according to https://www.worldwildlife.org/pages/trnc-topic-brief-traceability-systems-potential-tools-to-deter-illegality-and-corruption-in-the-timber-and-fish-sectors)															
Mandatory traceability systems are legally required by governments, and may or may not apply to all timber products along the entire supply chain.															
Voluntary traceability systems are operated by private businesses whose users are often located toward the end of supply chains in consumer countries, and most cases optional not obligatory.															
Country (select system available or being piloted? (Select option))	Is there any traceability system (it has an official name (select option))	Category (Mandatory or Voluntary) (select option)	What is its operation? (select option)	When was it implemented? (fill in details) (Year)	System type (Digital or a Mobile phone, Pouch of Sale device, Desktop computer, GPS etc.)	How many checkpoints exist in total in the country?	How many offices or posts use the system?	What are the arrangements for the system? (By Government or Private firm)	Who are the main custodian of the system? (Agencies, Institutions, Community, Private sector, NGO(s), Can you briefly describe their roles?)	What type of data is captured through the system?	What segment of the supply chain is covered by the system? (harvest (e.g. stump to logpond) or forest license boundary), transportation (e.g. forest boundary to first point of processing), processing (e.g. sawmill to export (e.g. processing to custom, stamp to custom), consumption)	What are the challenges so far on implementation of the system?	Suggestions to improve the system?	Other additional information (who introduced the system, who supported its development, any deployment and implementation partner(s.?)	Supporting documents and links to online resources

ANNEX V:

LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER CAF SUR LA TRAÇABILITE DU BOIS

SN	Sexe	Fonction	Organisation	Localité
1	M	Secrétaire Exécutif (SE)	COMIFAC	Yaoundé, Cameroun
2	M	Directeur du bureau du programme	TRAFFIC	Yaoundé, Cameroun
3	M	Secrétaire Technique Permanent	APV-FLEGT, MEF- CP	Bangui, RCA
4	M	Cadre d'appui au programme Bois	TRAFFIC	Yaounde, Cameroon
5	F	Chargé de Projet	FODER	Yaoundé, Cameroun
6	M	Conseiller technique	OGF	Kinshasa, RDC
7	M	Coordonnateur du Bassin du Congo	EIE/USA	Yaoundé, Cameroun
8	M	Expert en gouvernance forestière et environnementale	COMIFAC	Yaoundé, Cameroun
9	M	Chef du service de l'exploitation forestière	MAEFE	Boma, Guinée Équatoriale
	M	Chargé de recherche	TRAFFIC	Yaoundé, Cameroun
11	M	Mécanicien - Chauffeur	TRAFFIC	Yaoundé, Cameroun
12	M	Sous-Directeur de l'inventaire et gestion des forêts	MINFOF	Yaoundé, Cameroun
13	M	Coordonnateur	CELT, IGEF, MEF	Brazzaville, Congo
14	F	Assistant administratif et de soutien aux projets	TRAFFIC	Yaoundé, Cameroun
15	F	Assistant à la saisie des données, TRAFFIC	TRAFFIC	Yaoundé, Cameroun
16	M	Chauffeur et assistant logistique, TRAFFIC	TRAFFIC	Yaoundé, Cameroun
17	M	Directeur des TIC et statistiques	TFS	Dar es Salaam, Tanzanie



MARS 2023

TRAFFIC est une organisation non gouvernementale de premier plan travaillant au niveau mondial pour garantir que le commerce des espèces sauvages soit légal et durable, dans l'intérêt de la planète et des populations.

Pour plus d'informations, bien vouloir contacter:

TRAFFIC

*Bureau Programme pour l'Afrique Centrale
s/c IUCN-PACO, Bastos derrière l'Ambassade de Belgique,
Yaoundé, Cameroun, BP 5506*

+237 22 06 74 09

tcaf@traffic.org

traffic.org

Organisme caritatif enregistré au Royaume-Uni sous le N° 1076722,
Entreprise à responsabilité limitée immatriculée sous le n° 3785518

TRAFFIC



TRAFFIC
+44(0)1223 331 997
traffic@traffic.org
traffic.org